



Conseil Municipal du 24 juin 2015

Ordre du jour

INFORMATION :

- Installation de Monsieur Rémi SALIOT, en qualité de conseiller municipal

AFFAIRES FINANCIERES

- Bilan de la politique foncière 2014
- Budget général 2014 (M14) : bilan des actions de formation des élus
- Budget général 2014 (M14) : approbation du compte de gestion
- Budget général 2014 (M14) : approbation du compte administratif 2014
- Budget général 2014 (M14) : affectation du résultat
- Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2014 : approbation du compte de gestion
- Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » (M4) : approbation du compte administratif 2014
- Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « les Tainières » (M4) : affectation du résultat 2014
- Budget général 2015 : fixation du montant du 3ème acompte de la subvention attribuée à l'OSCD pour 2015
- Modification des tarifs des services publics locaux 2015 – activités culturelles

AFFAIRES CULTURELLES

- Cours de théâtre : approbation de la convention avec l'association « Maison des Mots et des Images » – fixation des tarifs
- Fixation des horaires d'été à la médiathèque
- Utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire dans le collège public
- Chorale municipale « Accroch'cœur » : création d'un poste de contractuel
- Chorale Clos Fleuri et convention Association Chants Sons de Vie

AFFAIRES SCOLAIRES

- Convention d'animation dans le cadre du PEDT de DONGES
- Convention de forfait communal relatif à l'école St Joseph

RESSOURCES HUMAINES

- Convention de mise à disposition de personnel communal auprès de l'OSCD

DIVERS

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)
- Questions diverses

Compte rendu

L'an deux mille quinze, le vingt quatre juin, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix sept juin deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25

Monsieur CHENEAU François - Madame ARDEOIS Martine - Monsieur OUISSE Louis - Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Monsieur LE ROUX Jean-Pierre – Mesdames AUFFRET Anne - BRULE Nathalie – Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire - Monsieur HAUGOU Thomas – Madame COICADAIN Cécile – Monsieur ROULET Jean-Paul – Mesdames POTEREAU Laury – LECAMP Yveline – Messieurs SALIOT Rémi - NICOLLET Jean-Marc - Madame RIOT Michelle – Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe - CHAZAL Alain - Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoir : 3

Madame OLIVEIRA Angélique (procuration à Madame ARDEOIS Martine)

Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Madame BRULE Nathalie)

Madame ALBERT Viviane (procuration à Madame MORICLET Claudine)

Etait excusé : 1

Monsieur PONTACQ Patrick

Secrétaire de séance : Madame Cécile COICADAIN

Monsieur le Maire

Vous avez reçu les deux procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux. Je vous laisse le temps de les examiner et je vous propose que nous les approuvions lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 9 juillet exceptionnellement, afin d'approuver la première des prochaines modifications du PLU.

Délibération n°1 : Installation de Monsieur Rémi SALIOT en qualité de conseiller municipal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les membres de l'assemblée sont informés de la démission en date du 29 mai 2015 de Monsieur Jean-Luc PLANCQ, de son mandat de conseiller municipal.

En application de l'article L.2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de ST NAZAIRE a été informé par courrier en date du 4 juin 2015 de cette situation.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste, en l'occurrence Monsieur Rémi SALIOT.

Monsieur Rémi SALIOT est donc installé ce jour en qualité de conseiller municipal.

Par ailleurs, en conséquence de la démission de Monsieur Jean-Luc PLANCQ, il convient de modifier la représentation du groupe du « RASSEMBLEMENT POUR DONGES » dans les commissions municipales.

Je sou mets donc à l'assemblée délibérante les modifications de représentation dans les commissions suivantes :

- * **Commission urbanisme – environnement – cadre de vie – agriculture – travaux et patrimoine communal : Monsieur Didier RIAUD**
- * **Commission Jeunesse, Sports et Loisirs : Monsieur Rémi SALIOT**
- * **Commission Prévention et Sécurité : Monsieur Rémi SALIOT**
- * **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense : Monsieur Didier RIAUD**
- * **Office Municipal des Sports : Monsieur Rémi SALIOT**
- * **Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : Monsieur Didier RIAUD**

Proposition

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les modifications ci-dessus dans la composition des commissions municipales et dans la représentation de la ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Je voudrais, à cette occasion, rendre publiquement hommage à l'action menée par Jean-Luc PLANCO au sein de cette assemblée depuis avril 2014.

Jean-Luc est venu me donner sa démission pour des raisons tout à fait personnelles. Je l'ai regretté, mais je respecte la décision qu'il m'a présentée. Je redis encore une fois toute l'amitié et tout le respect que nous avons pour Jean-Luc et pour le travail qu'il a fait.

Nous lui souhaitons de profiter d'une heureuse et paisible retraite au sein de notre commune et nous nous réjouissons, même si nous avons regretté la décision de Jean-Luc, de l'arrivée de Rémi qui est un jeune élu et qui est très présent dans la Ville puisqu'il fait également partie du Centre de Secours de DONGES.

Est-ce qu'il y a des observations sur les représentations proposées dans les commissions et les instances extérieures ?

En l'absence d'observation, je propose que nous passions au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **27 POUR**

* **1 ABSTENTION : Monsieur Alain CHAZAL**

➔ **APPROUVE** les modifications ci-dessus dans la composition des commissions municipales et dans la représentation de la ville.

Délibération n° 2 : Bilan de la politique foncière 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Chaque année, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2 000 habitants doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et être annexé au Compte Administratif (article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est indiqué à cette occasion que la politique foncière vise avant tout à mettre en place, soit des opérations d'aménagement, soit des opérations de construction.

Dans le premier cas, il peut s'agir de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le développement économique, de favoriser le développement des loisirs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur les espaces naturels.

Dans le second cas, il s'agit principalement de réaliser des équipements publics ou présentant un intérêt général.

La politique foncière a également pour but d'optimiser le patrimoine foncier de la collectivité par la cession des biens immeubles devenus inutiles.

Enfin, il arrive parfois que certaines cessions ou acquisitions se fassent en régularisation d'aménagement réalisés, notamment dans le domaine de la voirie.

☞ Pour l'année 2014, **les cessions** ont consisté à céder à la CARENE trois parcelles d'une superficie totale de 3 384 m² pour un montant de 16 920 €, sises au lieu-dit "Le Rocher". Ces parcelles, situées entre la RD 100 et la rue de la Bagarée ont été aménagées par la CARENE, pour développer l'offre de stationnement pour les poids-lourds qui fréquentent la ZI des Six Croix.

☞ **Les acquisitions** ont notamment permis de relancer la politique de réserve foncière aux Ecottais, par l'acquisition d'un terrain de 5 000 m² au lieu-dit "Les Grands Angles" pour 32 000 €. Les autres opérations sont, soit des régularisations, soit des soldes d'opérations : acquisition à Loire Atlantique Habitation d'une parcelle devant l'immeuble "La Frégate" rue des Herlains, acquisition à la CARENE de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage, paiement des frais notariés relatifs à une parcelle de loisirs sise à la Diguenaïs.

Toutes ces transactions immobilières effectuées sur le budget général de la Commune au cours de l'exercice 2014 ont été réalisées par acte notarié.

Le bilan de la variation du patrimoine en 2014 est synthétisé dans le document joint.

① ACQUISITIONS : 36 236,07 €

☞ Acquisitions à titre onéreux : **36 235,07 €**

Il s'agit, pour 689,07 € des frais de notaire relatifs à l'acquisition du terrain sis à « La Diguenaïs » cadastré ZE 127 ; pour 3 546 €, de l'acquisition du terrain cadastré section YK 148-149 « Les Tainières » ; pour 32 000 € de l'acquisition du terrain cadastré section YE 115 « Les Grands Angles » et pour 1 € symbolique de l'acquisition du terrain cadastré section BM 1360 auprès d'Atlantique Habitations.

② CESSIONS : 16 920 €

Elles ont été réalisées pour un montant global de **16 920 €** (biens immobiliers) dans le cadre de l'échange de terrains avec la C.A.R.E.N.E au titre de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage (terrains « Le Rocher » cadastrés sections YE 437-440-443).

Avec une valeur d'acquisition de 3 905,61 €, c'est une plus-value globale qui est constatée pour un montant de **13 014,39 €** (biens immobiliers).

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la politique foncière pour l'exercice 2014 qui sera annexé au compte administratif 2014 du budget général.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** du bilan de la politique foncière de 2014 de la commune de DONGES.

Délibération n° 3 :
Budget Général 2014 (M14) :
Bilan des actions de formation des élus

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

La Loi du 27 février 2002 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, impose aux Conseils Municipaux de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres.

Chaque année, un tableau annexe au compte administratif récapitule les actions de formation des élus financées par la collectivité.

Au cours de l'exercice 2014, une dépense de 1 200 € a été consacrée à des sessions de formation à l'égard de quatre élus, relatives aux thèmes figurant dans le tableau en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Conformément à la Loi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Comme vous pouvez le voir sur le tableau des formations, Sandrine SALMON et Jean-Paul ROULET ont assisté à une formation sur le thème « Comprendre le budget communal ». Angélique OLIVEIRA et Martine ARDEOIS ont participé à une formation sur « la commune et ses relations avec l'école, la cantine et le périscolaire ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➔ **PREND ACTE** du bilan 2014 des actions de formation des élus tel que présenté en annexe.

Arrivée de Monsieur Patrick PONTACQ en salle de conseil.

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant passer aux questions financières et comptables.

A cette occasion, je remercie Madame RISICO d'être venue à DONGES pour l'examen du compte de gestion principalement, mais aussi du compte administratif de la ville et du budget annexe du centre d'accueil des travailleurs en déplacement.

Madame RISICO, je crois que vous vous êtes déplacée dans la plupart des collectivités. Je pense que c'est une première pour DONGES, mais c'est une première qui demandera à être renouvelée et c'est l'occasion pour vous, qui êtes notre comptable public et qui avez un rôle de conseil auprès de la collectivité, que nous apprécions, d'assister à ce conseil municipal et de répondre aux questions qui vous seront posées.

Je rappelle que vous représentez l'Etat, la Direction Générale des Finances Publiques, que vous êtes dans un rôle de totale neutralité, d'impartialité par rapport à des questions qui porteraient sur des sujets d'opportunité, mais que néanmoins, les chiffres sont les chiffres, et que vous pouvez répondre aux questions qui portent sur les éléments de gestion dont vous avez connaissance sur cette commune de DONGES.

C'est dans ce cadre que je vous remercie d'avoir accepté de participer à cette séance du conseil municipal.

Pour l'organisation, je rappelle qu'il faut approuver :

- le compte de gestion qui est le compte du receveur municipal, donc le compte de Madame RISICO ;
- le compte administratif de la ville pour l'exercice 2014, le compte de l'ordonnateur c'est-à-dire du Maire ;

Je rappelle que le Maire peut participer aux débats mais au moment du vote et d'après le Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci doit se retirer et c'est le 1^{er} Adjoint qui prend la présidence de la séance pour le vote.

Le premier sujet porte sur l'approbation du compte de gestion.

Délibération n° 4 : Budget Général 2014 (M14) : approbation du compte de gestion

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 se présente comme suit :

En fonctionnement, il présente un excédent égal à **631 767,78 €** ;
En investissement, le besoin de financement de la section s'établit à **-181 861,27 €** ;
Le résultat de clôture totalise ainsi **449 906,51 €**.

Minorée du solde négatif des restes à réaliser de -102 210 €, la section d'investissement se solde par un résultat net égal à **-284 071,27 €**.

Le résultat global de clôture de 2014 est donc constaté à hauteur de **347 696,51 €**.

Le Compte de Gestion retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2014 et sa situation financière. Il reprend :

- ☞ L'état de consommations des crédits par section avec les autorisations de dépenses et de recettes données par le Conseil Municipal ainsi que les réalisations correspondantes,
- ☞ L'état des résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes,
- ☞ La balance générale des comptes et le bilan,
- ☞ La situation des valeurs inactives correspondant aux régies de recettes et de dépenses.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014 relatif au budget principal dont les totaux sont retracés en annexe n°1.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **28 POUR**

* **1 ABSTENTION : Monsieur Alain CHAZAL**

→ Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

→ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014 y compris la journée complémentaire ;

→ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

→ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➔ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

➔ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du budget principal.

Arrivée de Monsieur Alain GIRARDEAU en salle de conseil.

Délibération n° 5 :
Budget général 2014 (M14) :
approbation du compte administratif 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Compte Administratif 2014 de la Commune se présente comme suit :

En fonctionnement, il présente un excédent de **631 767,78 €** ;

En investissement, le besoin de financement de la section s'établit à **-181 861,27 €** ;
Le résultat de clôture totalise ainsi **449 906,51 €**.

Minorée du solde négatif des restes à réaliser de -102 210 €, la section d'investissement se solde par un résultat net égal à **-284 071,27 €**.

Le résultat global de clôture de 2014 est constaté à hauteur de **347 696,51 €** (*voir tableau de synthèse annexe n°1*).

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Opérations réelles

• **DEPENSES : 9 827 332,26 €** réparties comme suit :

- Dépenses de gestion courante : 9 290 714,97 €
- Charges financières : 465 033,95 €
- Charges exceptionnelles : 71 583,34 €

L'*annexe n°2* présente la structure des dépenses de fonctionnement en pourcentage :
Les charges de personnel représentent 53 % des dépenses de fonctionnement, les participations et subventions : 18 %, les charges générales : 19 %, les charges financières : 5 %, les charges exceptionnelles & atténuations de produits : 2 % et l'autofinancement (solde des opérations d'ordre) : 4 %.

• **RECETTES : 10 621 531,68 €** réparties comme suit :

- Recettes de gestion courante : 10 532 895,55 €
- Produits financiers : 7,30 €
- Produits exceptionnels : 88 628,83 €

L'*annexe n°3* présente la structure des recettes de fonctionnement en pourcentage :
Les recettes reversées par la C.A.RE.N.E représentent 46 % des recettes de fonctionnement, les impôts & taxes : 30 %, les dotations, participations et l'excédent de 2013 reporté : 14 %, les produits des services publics : 6 % et les autres produits divers : 4 %.

- ✚ **Opérations d'ordre de section à section** (Ecritures ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement réel et dont la contrepartie se retrouve en section d'investissement) : le solde des opérations d'ordre est égal à **410 210,55 €**.

✚ **Résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement constaté à hauteur de **631 767,78 €** est constitué du résultat propre à l'exercice 2014, soit 383 988,87 € auquel s'ajoute le report de l'excédent constaté en 2013 sur le budget général à hauteur de 247 778,91 €.

② SECTION D'INVESTISSEMENT

✚ **Opérations réelles**

- **DEPENSES TOTALES : 3 253 052,90 €** réparties comme suit :

L'*annexe n°4* présente la nature des dépenses d'investissement en pourcentage : Les constructions représentent 21 % des dépenses réelles d'équipement, les acquisitions, participations et frais d'études : 21 %, les travaux de voirie et réseaux : 32 %, et le remboursement en capital de la dette : 26 %.

▪ **Dépenses financières** : **855 131,96 €**

Elles correspondent, d'une part, au chapitre 16 au **remboursement de la dette en capital** pour **854 631,96 €**, et d'autre part à l'acquisition de cinq actions de la SPL « SONADEV TERRITOIRES PUBLICS » à la C.A.RE.N.E pour **500 €** (chapitre 26).

▪ **Dépenses d'équipement** : **2 397 920,94 €** dont :

- 687 302,17 € pour les **constructions (article 2313)** ;
- 1 037 689,08 € pour les **travaux de voirie et réseaux (articles 2315 & 238)** ;
- 439 997,44 € pour les **acquisitions (chapitre 21)** ;
- 161 924,30 € pour les **subventions d'équipement versées (chapitre 204)** : la 2^{ème} et avant dernière annuité de la participation à la construction du bâtiment de restauration UPAM (Unité de Production Alimentaire Mutualisée) de Saint-Nazaire pour 124 666,67 €, la participation de 3 000 € relative à l'étude de transport des matières dangereuses lancée par la C.A.RE.N.E, le 3^{ème} acompte relatif à l'étude de contournement ferroviaire de Réseaux Ferrés de France (3 000 €) et les participations au SYDELA pour effacements de réseaux électriques et d'éclairage public (31 257,63 €) et
- 71 007,95 € pour les **immobilisations incorporelles (chapitre 20)** : 4 500,50 € au titre des frais d'étude et de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme), 18 787,93 € au titre de frais d'études (mission d'accompagnement à la réorganisation du service de restauration scolaire-propreté bâtiments, plan de désherbage communal, maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Herlains) et 47 719,52 € au titre des licences et logiciels informatiques (cimetière, dématérialisation...).

Mouvements réalisés par Opération d'Équipement :

- Opération 072 : suite des travaux de construction et d'aménagement de l'école maternelle Casanova pour **241 079,95 €** (en recettes : solde de la subvention DETR : **15 000 €**, solde de l'aide départementale : **133 875 €** - solde 70%) ;
- Opération 073 : fin des travaux d'aménagement de la rue des Herlains : **258 340,60 €** ;
- Opération 077 : fin des travaux de liaison micro-crèche/multiaccueil : **314 952,30 €** (en recettes : 1^{er} acompte aide CAF : **58 250 €**, prêt sans intérêt CAF : **24 500 €**) ;
- Opération 079 : fin des travaux relatifs à la création de la Salle Pommeraye APS & ALSH : **73 982,69 €** (en recettes : subvention Contrat de Territoire Départemental : **258 500 €**, subvention CAF : **112 000 €** et prêt sans intérêt CAF : **48 000 €**) ;
- Opération 080 : fin des travaux de requalification de la Place Armand Morvan : **267 240,51 €**.

Mouvements réalisés hors Opération d'Équipement :

- ☞ Article 2313 « constructions » (essentiellement) :
 - ❖ Les travaux d'installation de la surveillance vidéo des bâtiments communaux : **145 782,86 €** (en recettes : 1^{er} acompte subvention de l'Etat : **32 523,40 €**) ;
 - ❖ Les travaux de raccordement du réseau informatique du groupe scolaire Aimé Césaire (**10 086 €**).
- ☞ Articles 2315 & 238 « travaux de voirie et réseaux » (essentiellement) :
 - ❖ La suite de la participation à la réalisation des espaces publics aux abords de l'opération de construction de 30 logements rue des Castors près du « Clos Fleuri » : **247 868,64 €** ;
 - ❖ Les travaux de réfection de voirie : **128 982,38 €** ;
 - ❖ Les travaux d'éclairage public : **80 500,89 €**.
- ☞ Chapitre 21 « immobilisations corporelles » (essentiellement) :
 - ❖ Les acquisitions :
 - Foncières : **36 235,07 €** (Les Grands Angles, Les Tainières, frais de notaire La Diguennais...) ;
 - Matériel roulant et matériel de voirie : **77 383,75 €** (tracteur et balayeuse) ;
 - Autres : dont : matériel de bureau & informatique (**35 969,99 €** dont informatique du groupe scolaire Aimé Césaire), mobilier scolaire (**17 444,80 €**) et autres immobilisations corporelles (**47 699,75 €** principalement pour l'équipement de la salle ALSH APS de La Pommeraye, le matériel sportif, les illuminations de Noël...) ;
 - ❖ Les aménagements sur autres bâtiments publics : **126 576,30 €** dont :
 - Les travaux de réfection du logement du stade sinistré : **60 501,71 €** ;
 - Les travaux de réfection de l'étanchéité de l'école Aimé Césaire : **37 543,29 €** ;
 - Les travaux de réfection de la restauration scolaire Souchais : **25 528,24 €** ;
 - Les travaux de ravalement et de garde-corps du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : **16 235,20 €** ;

- Les travaux de mises aux normes électriques sur divers bâtiments : **13 289,59 €** ;
- Les travaux sur les réseaux, plomberie des douches des salles omnisports, buts de basket, générateur d'eau du stade : **29 906,12 €**.

❖ La défense incendie : **6 702,22 €**.

- **RECETTES REELLES TOTALES : 2 111 513,55 €** réparties comme suit :

98 % des recettes d'investissement sont constituées par les fonds propres et 2 % par l'emprunt (prêts à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales).

L'annexe n°5 présente la nature des recettes d'investissement en pourcentage :

∴ Fonds propres : **98 %** :

- **12 %** par les réserves (**370 000 €** provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013 capitalisé) ;
- **13 %** par le solde des opérations d'ordre (**410 210,55 €**) ;
- **25 %** par les subventions et autres (**761 044,56 €** aux chapitres 13 et 23) dont :
 - 2 929,46 € pour l'acquisition de matériel de désherbage et 1 068,26 € du solde de l'aide financière au titre de l'extension des jardins familiaux (2^{ème} tranche) ;
 - Région : 2 150,96 € au titre du solde de la subvention relative au Plan de désherbage communal ;
 - Département : 258 500 € au titre de la construction de l'ALSH APS la Pommeraye, dans le cadre du CTD (Contrat de Territoire Départemental) ;
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne : 3 350,62 € au titre du Plan de désherbage communal ;
 - Etat : 14 636 € relatifs à la répartition 2013 du produit des amendes de police ;
 - Redevables : 51 025,82 € dans le cadre de la PVR (Participation pour Voirie & Réseaux) ;
 - Autres : remboursement sur travaux du logement du stade par la compagnie d'assurances (28 342,22 €) et remboursements d'avances forfaitaires sur opérations de voirie (46 302,74 €) par les fournisseurs.
- **30 %** par les dotations (**907 968,99 €**) au chapitre 10 :
 - FCTVA pour 855 643,31 € ;
 - Taxe Locale d'Equipement pour 6 390 € ;
 - Taxe d'Aménagement pour : 45 935,68 €.
- **18 %** par l'excédent d'investissement de 2013 reporté (**549 467,53 €**).

∴ Emprunt : **2 %** : **72 500 €** : il s'agit des prêts sans intérêts versés par la CAF au titre des Opérations suivantes, remboursables sur cinq ans à compter de 2015 :

- travaux de liaison micro-crèche/multiaccueil : **24 500 €** ;
- création de la Salle Pommeraye APS & ALSH : **48 000 €**.



Les restes à réaliser ont été repris par anticipation dans le cadre du Budget Primitif de 2015, pour un total de **345 820 € en dépenses** et **243 610 € en recettes**, soit un solde négatif égal à -102 210 €.

L'essentiel des crédits relatifs aux restes à réaliser concerne :

- ❖ Le solde de la participation à la réalisation des espaces publics aux abords de l'opération de construction de 30 logements rue des Castors près du « Clos Fleuri » : **81 522 €** (solde de la subvention CTD : **115 378 €**) ;
- ❖ Les soldes de participations aux effacements de réseaux des rues de Gramont, des Herlains, place A. Morvan... : **55 768 €** ;
- ❖ Le solde des travaux de liaison micro-crèche/multiaccueil : **49 171 €** (solde de la subvention CAF : **82 750 €**) ;
- ❖ Le solde des travaux de surveillance vidéo des bâtiments communaux : **19 704 €** (solde de la subvention Etat : **10 007 €**) ;
La signalisation dans le cadre du FISAC : **18 192 €** ;
- ❖ La fin des travaux de construction de l'école maternelle Casanova : **16 837 €** ;
- ❖ Le solde de l'étude du contournement ferroviaire : **12 000 €** ;
- ❖ Les frais de modification du PLU : **10 726 €** ;
- ❖ Le solde des travaux de réfection de l'étanchéité de l'école Aimé Césaire : **8 004 €**.

 **Opérations patrimoniales (chapitre 041 en dépenses et recettes équilibrées) : 164 749,57 €**

Il s'agit des écritures comptables d'intégration sur le compte de « travaux en cours » suivantes :

- 1) Avances versées au SYDELA pour un montant de 126 601,29 € ;
- 2) Etudes suivies de travaux pour un montant de 38 148,28 €.

 **Le résultat d'investissement**

Le résultat propre à l'exercice, composé de la différence entre les dépenses totales et les recettes totales (3 417 802,47 € - 2 686 473,67 €) s'établit à **-731 328,80 €**. Majoré par l'excédent antérieur reporté à hauteur de 549 467,53 €, il se solde par un résultat égal à **-181 861,27 €** auquel s'ajoute le solde négatif des restes à réaliser de -102 210 €, pour aboutir à un résultat net d'investissement égal à **-284 071,27 €**.

 **Le résultat net de clôture de 2014**

Il est constaté à hauteur de **347 696,51 €**.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du Budget Général de l'année 2014.

Monsieur le Maire

Je voudrais maintenant faire quelques comparaisons et présentations des chiffres sur une logique pluriannuelle.

En 2014, par rapport à l'exercice 2013, on voit que les dépenses réelles de fonctionnement ont subi une hausse de 4,27 %, ce qui est lié de façon très importante à une subvention croisée versée à l'OSCD du fait de la mise à disposition de locaux supplémentaires au titre des activités des TAP.

En dehors de cela, nous constatons qu'en 2014, par rapport à 2013, les charges à caractère général ont augmenté seulement de 0,69 % ; c'est une augmentation très faible. En comparant les charges à caractère général en 2013 par rapport à 2012, nous constatons qu'elles ont augmenté de 9,98 %, quasiment 10 % d'augmentation en un an et nous, en un an, nous faisons beaucoup moins que 1 %, donc une évolution notable.

Les charges de personnel sont un budget important au sein de la ville. En 2014, ces charges se sont élevées dans le compte administratif à 5 429 040,58 €. En 2013, ces charges étaient de 5 343 765,90 €, ce qui fait une hausse limitée à 1,60 % Là encore, il y a eu un effort de limitation de la hausse des dépenses puisqu'en 2013 les charges de personnel avaient augmenté de 5,49 % par rapport à 2012. En, 2012, elles avaient augmenté de 4,47 % par rapport à 2011.

Si nous suivons une évolution totale de ces frais de personnel entre 2010 et 2014, nous voyons qu'ils ont augmenté de 14,67 %. C'est un rythme que nous ne pouvons pas et que nous ne pourrions pas suivre compte tenu de l'évolution prévisible de nos recettes. Il faut être très clair compte tenu de notre dette et des conséquences qui en découlent sur la nécessité de dégager de l'autofinancement pour rembourser l'encours en capital de la dette.

Compte tenu de ces contraintes, nous avons commencé à maîtriser les dépenses de personnel, et nous sommes dans la nécessité absolue de continuer. Comme vous pouvez l'entendre au niveau des actualités nationales et le lire dans les quotidiens nationaux, c'est l'ensemble des collectivités qui est impacté par ces baisses des dotations d'État, par ces baisses de recettes qui sont annoncées, qui ont déjà commencé et qui ne sont pas terminées et qui vont faire des trous très importants dans nos budgets de fonctionnement.

Concernant les autres charges de gestion de l'exercice 2014, il y a eu une augmentation importante liée, comme je vous l'ai dit, pour une très grande partie à la subvention plus élevée, versée à l'OSCD, avec en contrepartie, une recette pour le budget de la Ville, puisque l'OSCD a versé des redevances d'occupation du domaine public plus élevées que l'année dernière, et cela génère une augmentation un petit peu artificielle à la fois en dépenses et en recettes de 15 %.

Les charges financières, c'est-à-dire les intérêts d'emprunts, les intérêts de la dette : Etant donné que la dette a qu'augmenté de façon très importante ces 2 dernières années (en 2012 et 2013 plus exactement), il est normal que les intérêts d'emprunt augmentent aussi de façon importante.

En 2014, les intérêts d'emprunt s'élevaient à 465 033, 95 € contre 404 594,84 € en 2013, ce qui fait une hausse en un an de 15 % des intérêts d'emprunt, sachant que par rapport à 2010 où ces intérêts d'emprunt étaient de 266 616 €, nous avons entre 2014 et 2010, des intérêts d'emprunt qui ont augmenté de 74,42 %.

Encore une fois, c'est logique, puisque chaque fois que l'on fait un emprunt (c'est valable pour une commune, comme pour un particulier, comme pour un ménage), on doit rembourser des annuités. Dans les annuités, il faut rembourser le capital mais aussi il faut payer des intérêts. Plus on emprunte, plus on a de remboursement en capital en dépenses d'investissement, et on a plus d'intérêts à rembourser en dépenses de fonctionnement.

Voilà pour l'essentiel des grandes masses budgétaires des dépenses de l'année 2014 du budget général.

Au niveau des recettes, il y a une progression importante des ventes de produits, puisque nous avons une augmentation de quasiment 16 % par rapport à 2013. C'est essentiellement lié aux recettes du service de la restauration scolaire où nous avons eu un rattrapage assez important de paiement par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons vu des atténuations de charges en hausse de 8,68 %. Les impôts et taxes et les compensations ont eu un produit qui a augmenté de 3,95 %. Les dotations et participation ont diminué, c'est le premier impact de la diminution des dotations d'Etat, dont nous n'avons pas fini de parler, malheureusement.

Pour information, la dotation forfaitaire que percevait la Commune en 2013 était de 686 435 € et en 2012 de 674 509 €. En 2014, elle a déjà commencé à baisser puisque nous avons moins 8,75 %. Nous sommes passés à 626 343 €, ce qui fait 60 000 € en moins entre 2014 et 2013. Malheureusement, ce n'est qu'un début.

En 2015, nous allons percevoir 443 807 € au lieu de 626 343 €, soit moins 29,14 % et ce n'est encore qu'un début, c'est-à-dire que le mouvement de baisse des dotations va continuer l'année prochaine et l'année suivante...

Voilà la situation de nos dotations. Nous sommes prévenus. Nous pouvons écrire au Premier Ministre pour lui demander de revenir là-dessus. Parmi les Maires de France, certains maires ruraux sont allés manifester devant l'Assemblée Nationale (c'est encore plus dur en ruralité).

Voilà ce qui a commencé et ce qui nous attend. Les dotations d'Etat ne vont pas augmenter. L'État va supprimer en dotation aux collectivités locales 14 milliards, il est logique que nous soyons impactés comme les autres. Encore une fois, ce n'est qu'un début.

C'est dans une prospective tenant compte de ces baisses très importantes de dotations que nous devons construire nos budgets et dimensionner nos services.

Bien entendu, il y aurait une alternative simple à laquelle nous avons eu recours en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, c'était d'augmenter les taux d'imposition. C'est une solution qui n'est pas indolore pour les ménages. Les propriétaires de logements et notamment pour les plus modestes d'entre eux qui doivent payer la taxe foncière ; il n'y a pas de dégrèvement pour les ménages modestes. Cette politique d'augmentation des taux d'imposition à laquelle on a eu recours pendant 5 ans de suite, nous avons toujours dit que c'était la dernière solution à envisager après avoir creusé toutes les autres pistes pour faire diminuer les dépenses, pour faire des économies de gestion, des économies intelligentes mais des économies qui doivent pouvoir être faites, sans pénaliser le service public de façon trop sensible et en gardant des priorités que nous avons affichées lors du vote du budget municipal.

Je rappelle que lors du vote du budget en mois d'avril, nous avons décidé de consacrer la quasi-totalité de nos investissements au service scolaire, à la restauration scolaire, à l'ouverture des classes au sein de notre Ville, à l'équipement des classes, aux travaux sur les bâtiments pour accueillir ces classes et également au passage du service de restauration scolaire en mutualisation à l'UPAM qui impose aussi à la ville beaucoup de travaux d'aménagement qui sont déjà planifiés et qui seront réalisés pour être au rendez-vous à la rentrée le 1^{er} septembre.

C'est dans ce contexte très contraint que nous avons fait des choix que nous assumons. Un certain nombre de travaux ne seront pas faits cette année sur un grand nombre de bâtiments communaux alors que ces travaux sont urgents, comme les équipements sportifs. Nous en avons parlé avec Patrick et les autres élus de la Commission des Sports. Nous savons bien qu'il y a des travaux qui ne pourront pas attendre indéfiniment.

Nous avons fait un choix cette année de prioriser ce qui nous paraissait être le plus important, c'est-à-dire définir les conditions matérielles de locaux d'accueil les plus correctes possibles pour les ouvertures de classes au sein des écoles. Je rappelle quand même 6 ouvertures de classe ; on n'a jamais vu autant d'ouvertures de classe une même année au sein de cette Ville. C'est lié au passage en REP, à l'abaissement des seuils d'ouverture de classe ; c'est également lié à la démographie de notre ville et à l'installation de jeunes ménages avec enfants en bas âge. Cela génère un effet arithmétique sur les effectifs scolaires.

Nous avons fait le choix de prioriser cela, mais il faudra penser aussi aux autres services publics et aux autres éléments du patrimoine communal qui ne pourront pas rester sans entretien pendant des années, car ils ont des usagers. Les familles ont des demandes, non seulement envers les écoles, mais aussi envers les infrastructures sportives, envers les infrastructures liées à la petite enfance, envers ce qui relève du social, envers ce qui relève du cadre de vie, de l'environnement et des quartiers qu'il ne faut pas non plus oublier. Il faut aussi entretenir la voirie qui a pris un certain retard, notamment dans les quartiers de DONGES, quant à son entretien.

C'est dans ce contexte là que nous devons continuer à faire face à nos obligations, comme nous le faisons déjà dès cette année. La priorité est affichée cette année sur les ouvertures de classes et le transfert de la restauration scolaire à l'UPAM. Il faudra l'année prochaine partager l'effort avec les autres services de la Ville, les autres éléments du patrimoine de la ville qui méritent aussi d'être entretenus et développés.

Comme vous le voyez, la situation de nos collectivités n'est pas brillante pour l'ensemble des communes et pas seulement les communes, puisque j'ai cru lire que le Département n'était pas en situation brillante, ainsi que la Région.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Certaines communes sont en difficultés de bouclage. Il y en a une dizaine sur le département.

Monsieur le Maire

Je sais que sur la couronne nantaise, il y a des communes qui sont en très grandes difficultés. J'ai discuté avec une collègue maire qui a un budget encore plus difficile à construire que le nôtre.

Néanmoins, nous avons (en dehors des problèmes qui affectent l'ensemble des collectivités, puisque les baisses des dotations d'Etat, je vous ai lu les chiffres de l'impact sur DONGES, ils s'appliquent partout), il y a aussi les contraintes liées spécifiquement à la situation financière dont nous avons « hérité », même si c'est un héritage que nous aurions dû accepter « sous bénéfice d'inventaire », comme on dit...

Concernant les indicateurs financiers de la Commune, je les rappelle pour mémoire. Au niveau de la capacité de désendettement de la Ville, c'est un ratio qui détermine le nombre d'années qu'il faudrait pour désendetter complètement la ville si on n'investissait plus et si on ne faisait que rembourser les emprunts.

Cette capacité de désendettement de la Ville, était en 2011 de 7,58 années. C'était déjà élevé. En 2012, nous sommes passés à 8,61 et en 2013 à **16,30**.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Au lieu de 3.

Monsieur le Maire

Cela a doublé, nous sommes passés de 8,61 à 16,30. C'est le ratio de capacité de désendettement, mais j'ai envie de dire malheureusement que nous avons un ratio d'incapacité de désendettement avec une petite capacité d'autofinancement. Nous traînons et nous allons traîner la dette sur une longue durée, puisque c'est une dette qui est « jeune ».

Evidemment, en 2014, nous n'avons pas fait d'emprunts supplémentaires et nous avons commencé à revenir modestement mais revenir quand même parce qu'on a une baisse de 11 % de cette durée, puisque nous sommes passés de 16,30 années à 14,51 en un an. Nous avons donc diminué de 11 %. Vous voyez entre 14,51, et la situation de 2011, nous avons encore presque doublé. Il va falloir de longues années avant de revenir dans des strates de désendettement qui soient, je ne dis pas formidables, qui soient dans l'épure. On peut endetter une commune en très peu de temps, mais il faut beaucoup plus de temps pour la désendetter (5-6 ans)...

Au niveau de ces ratios, je rappelle qu'entre 2013 et 2014, l'évolution des dépenses de fonctionnement plus le remboursement de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement était de 1,05 %. Nous avons quand même un taux d'épargne brut qui était en 2010 de 7,82 %, ce n'était pas formidable ; aujourd'hui nous sommes à 0,72 %. Je crois, Madame RISICO, que cela veut dire c'est la marge que nous pouvons investir, après avoir remboursé l'annuité en capital.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Pour le moment, le résultat de l'exercice de l'année dernière, en gros, c'est le bénéfice. Cela ne permet même pas de couvrir l'annuité de la dette. Vous avez un résultat de 300 000 € alors que la dette, rien qu'en capital, est de 800 000 €. Cela signifie que la collectivité doit aller puiser dans ses réserves pour pouvoir rembourser ses emprunts, avec les recettes propres de la collectivité, c'est-à-dire le remboursement de la TVA (FCTVA), l'amortissement qu'on capitalise, mais c'est très inquiétant.

Cela signifie qu'il va falloir faire d'énormes économies pour pouvoir dégager ce que j'appelle le bénéfice en termes beaucoup plus courant. On n'a pu mettre de côté que 300 000 €, et c'est là où tous les services sont forcément impactés pour les budgets à venir parce qu'il faut bien avoir conscience qu'il faudra faire des économies dans tous les services, à tous les niveaux, dans toutes les lignes budgétaires, je me permets d'insister, parce qu'avec mon équipe nous sommes très attachés à DONGES (j'ai des Dongeois dans mon équipe), il y a des personnes qui sont très attachées à cette collectivité et plus les collectivités sont en difficultés, plus on s'attache à travailler pour elles.

L'intérêt de chaque service sera de regarder chaque ligne budgétaire. Les rapports de l'argent ne sont pas toujours les mêmes, je parle d'expérience, lorsqu'on est dans une collectivité ou à la maison. Les masses ne parlent pas toujours de la même manière. Quand on paie une facture de 300 €, on doit se poser deux questions :

1^{ère} question : est ce que j'aurais dépensé ça chez moi ?

2^{ème} question : j'ai fait du recouvrement d'impôts (300 €, ce sont des impôts) que peut payer une famille à qui on a pu donner un délai parce qu'il y a des difficultés ? Et je dis souvent : du respect pour le contribuable ; on dépense les sommes nécessaires à l'entretien de la commune mais pas plus, comme à la maison.

Ce n'est pas parce qu'on est une commune que cela change. On construit son budget à l'endroit : les recettes d'abord, les dépenses ensuite.

Beaucoup de collectivités, par habitude, faisaient les dépenses d'abord et les recettes après. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Ça pouvait fonctionner, mais ça ne peut plus fonctionner parce que les recettes diminuent.

De gros efforts dans les services, de la part des élus, et de la part des fonctionnaires et des employés. C'est une tâche collective qui demande du dynamisme, de la volonté. J'ai des Dongeois qui viennent me voir à l'occasion et me demandent « est-ce qu'on va s'en sortir ? », pas plus tard qu'il y a deux jours. Oui, mais il faut travailler. Cela demande des efforts, il faut comprendre, c'est un choix politique.

La politique actuellement, vous le constatez au niveau national, est guidée par la comptabilité. On a ignoré la comptabilité pendant des dizaines d'années. On va me dire « l'État l'a fait », certes, mais les collectivités locales ont augmenté leurs dépenses de fonctionnement de plus de 3 % au-dessus de l'inflation depuis 1983. Il faut entendre ce que je dis là, c'est beaucoup. Et elles y arrivaient jusqu'à présent parce qu'elles avaient la possibilité d'augmenter les impôts. Sauf que là, on se retrouve dans une situation où c'est plus difficile, ce n'est pas infaisable, c'est un choix politique. Il appartient au Conseil Municipal de décider comment il va équilibrer son budget et certaines collectivités en France n'ont pas d'autre choix.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ce qu'il faut savoir, c'est que la gestion du privé rentre dans les collectivités locales, c'est-à-dire que pendant 70-100 ans, on a toujours fait comme ça ; il y avait les moyens, on pouvait dépenser. Maintenant, je passe mon temps à « prêcher la bonne parole » au niveau des élus, des conseils municipaux et autres, qu'il va falloir faire du contrôle interne, les organigrammes fonctionnels, savoir qui fait quoi, rationaliser les temps de travail, ce qui n'est pas dans la culture des collectivités locales.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que la baisse des dotations que vous connaissez là, à la Direction Générale des Finances Publiques, cela fait 10 ans qu'on la connaît. Depuis 2000, on nous baisse nos dotations de fonctionnement, on dispose de crédits pour fonctionner, de 10 % tous les ans depuis 2000, on est au « taquet », pas les collectivités. Quand l'Etat voit le montant total des comptes bancaires des 36 000 communes, ça le fait rêver. Les comptes communaux, globalement parlant bien évidemment, au 31 décembre, il y a de l'argent et vous seriez à la place de l'Etat, vous feriez quoi ? Exactement ce qu'il est en train de faire, compte tenu du contexte économique national et international...

Voilà dans quoi vous évoluez. Ce que vous devez avoir à l'esprit, en ayant bien pour objectif que ce n'est pas une fatalité, que la collectivité va s'en sortir mais tout le monde doit y mettre du sien.

J'espère vous avoir apporté quelque éclairage au niveau national.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Merci de votre participation ce soir au sein de ce conseil. Pour nous, cela fait partie de la transparence sur les budgets et c'est aussi quelque part de la pédagogie. Ce soir, nous avons bien compris que l'on devait se pencher sur le compte de gestion, sur le compte administratif. Nous, nous souhaiterions revenir un petit peu sur les rapports que vous avez pu éditer.

La première question, c'est de savoir comment ces rapports sont présentés et à qui sont-ils destinés ? Parce que nous, nous n'avons pas trouvé dans une poubelle, ce rapport ! Ce rapport nous a été transmis par Monsieur le Maire en séance plénière du Conseil. Pour nous, ce rapport, ce n'est pas un « coup de bluff ». Nous, ce rapport, nous l'avons utilisé lors de nos déclarations en Conseil Municipal, dans la presse, dans le magazine de la Ville et sur internet.

J'aimerais que vous commentiez un petit peu ce dernier rapport, dans lequel vous dites que nous étions au « bord de la rupture ». Vous donnez des exemples comme quoi les fournisseurs avaient du mal à être payés. Un exemple concret, vous parlez de la cantine du collège qui n'était pas payée depuis longtemps, et qui était réclamée « à cor et à cris ». Vous dites que les salaires des agents étaient tout juste payés, qu'il a fallu retarder le paiement des charges.

J'aimerais que vous puissiez revenir sur la dette de 12 millions d'euros qui a fait inscrire la Ville dans un réseau d'alerte. Pour le commun des mortels, on ne sait forcément ce que signifie un réseau d'alerte. Pourriez-vous l'expliquer ?

Nous aimerions revenir sur le prêt de 1 500 000 € qui a été décidé à quelques semaines des élections municipales. Apparemment, ce prêt a vraiment fait basculer la situation de la Ville et nous aimerions enfin savoir sur quel investissement il était destiné et savoir s'il n'a pas servi à du fonctionnement ?

Nous souhaiterions revenir sur les causes et ensuite Christine MISIN parlera du compte de gestion et du compte administratif 2014. Merci.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Tout d'abord, ce n'est que la 2^{ème} analyse financière. J'ai fait la première en 2010 sur les trois exercices antérieurs et la collectivité qui n'était pas dans le réseau d'alerte, avait déjà été alertée. Elle mettait déjà l'accent sur les difficultés de la collectivité. Il y avait déjà l'endettement puisqu'on était déjà au double de la moyenne départementale qui est de 3 et on était à 7,5. Les ratios étaient déjà inquiétants.

La 2^{ème} analyse financière a été faite fin juin 2014, sur l'exercice 2013, à la demande de ma hiérarchie. Vous devez savoir que lorsqu'une analyse financière est faite, ce n'est pas pour faire plaisir, ce n'est pas pour vous raconter des choses qui vont vous plaire, je ne suis pas payée pour cela. Quand ça va bien, je le dis avec plaisir, quand ça ne va pas, je me fais un devoir de le dire d'autant plus, particulièrement dans la neutralité.

C'est moi qui rédige ces analyses financières qui sont vérifiées par ma direction à NANTES. Une double vérification pour éviter les contresens. Ces analyses financières, lorsque les collectivités sont dans le réseau d'alerte, génèrent une entrevue entre le Sous-Préfet et en général le Maire, son premier adjoint, ou le DGS. Assistent aussi le Sous-Préfet, le Receveur des Finances et moi-même. Nous informons les élus de la problématique, il ne faut pas toujours voir le réseau d'alerte comme une fatalité, cela veut dire simplement que l'endettement est suffisamment important pour que l'Etat, la Préfecture fassent attention au devenir de ces collectivités, parce que depuis 1983, les collectivités ont la libre administration d'emprunter où elles veulent.

Néanmoins, on veut éviter les problématiques. Si vous, pour les anciens, qui avez en mémoire la problématique d'ANGOULEME, qui a été une ville très endettée mais qui finalement a réussi à se désendetter. L'endettement, ce n'est pas toujours grave, l'essentiel c'est de pouvoir rembourser, comme à la maison.

La 2^{ème} analyse financière était beaucoup plus inquiétante que la 1^{ère}, étant donné que l'endettement a redoublé, qu'effectivement nous avons attendu le 30 décembre, l'arrivée du prêt, pour pouvoir payer les charges, les dépenses de fonctionnement, les factures qui étaient attendues par les fournisseurs, parce qu'il n'y avait pas assez de trésorerie.

A quoi devait servir ce prêt ? Je ne suis pas là pour savoir si ça servait d'investissement. Pour moi c'est du cash qui arrive, cela veut dire qu'il n'y avait pas assez de cash sur les comptes pour pouvoir payer le fonctionnement, sachant que lorsqu'on fait un emprunt, cela ne doit servir qu'à de l'investissement, ce n'est pas un crédit pour boucher un trou.

Madame Christine MISIN

C'est bien interdit pour les collectivités ? Autant l'Etat a le droit d'emprunter pour le fonctionnement.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

L'Etat est souverain parce qu'il lève l'impôt.

Madame Christine MISIN

C'est totalement interdit pour les collectivités ?

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Après, je ne sais pas, je ne me suis pas penchée sur la question, j'avais d'autres préoccupations. La problématique, lorsqu'on fait une opération d'investissement, que ce soit quelque chose qui ne coûte pas cher ou qui coûte très cher, on met les dépenses et les recettes et cela doit être équilibré.

Je pense que ce prêt devait servir pour la Souchais, l'école, la mairie, des gros travaux, je ne sais pas. Toujours est-il que les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire vous l'a dit, ont augmenté quand même très sérieusement de 15 %. Il n'y a pas photo, à un moment donné, quand les dépenses dérapent, il faut bien les payer, les fournisseurs attendent. Il est vrai que pendant très longtemps, nous avons réglé les factures avec 2 à 3 mois de retard, c'est-à-dire que lorsque les factures arrivent, elles sont mandatées 3 mois après. A réception, on a 10 jours pour les payer. Cela peut générer des intérêts moratoires que les fournisseurs ne réclament pas la plupart du temps. Néanmoins, c'est de droit, ils pourraient réclamer.

Voilà la situation. C'est toujours un peu tendu objectivement. Comme je vous le disais, quand ça dérape à un moment donné, c'est long de refaire sa trésorerie, ça prend du temps, c'est comme une cocotte-minute, la toupie tourne, il faut attendre que ça se calme pour pouvoir repartir. Nous sommes exactement dans ce cas de figure. Il faut que ça se calme. Il y a un effet retard. Ce qui a été dépensé début 2014, ça manque encore là, c'est obligé. Quand on dépense trop, à un moment donné, on n'y arrive pas, c'est comme dans un ménage, on est exactement dans ce cas de figure.

Monsieur le Maire

Je voudrais ajouter un point complémentaire dont je n'ai pas parlé. Parmi les contraintes que nous avons, il y a le FPIC. Ce fameux prélèvement qui a commencé en 2012 et qui s'élevait à 29 177 € ; en 2013, il est passé à 52 249 €, en 2014 à 91 402 € et en 2015 à 127 156 €.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

C'est ce qui vient encore en moins des dotations de l'Etat. L'Etat se sert lui-même. Ce n'est pas un racket, c'est une organisation de financement.

Monsieur le Maire

C'est de la péréquation. On prend aux intercommunalités dites « riches » et ST NAZAIRE en est une.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

ST NAZAIRE est une intercommunalité riche par rapport à une COM-COM du LARZAC. C'est de la solidarité nationale.

Je vous rappelle, si je puis me permettre : Quand vous payez vos impôts (taxe d'habitation - taxe foncière par exemple) leur produit va aux collectivités locales. Vous devez savoir ou vous ne le savez pas, la collectivité vote un produit attendu, c'est-à-dire qu'on a le montant des bases, la valeur locative de toutes les maisons, on choisit un taux, cela fait un produit et la collectivité a ce produit là, indépendamment des aléas du recouvrement. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que lorsque

nous faisons du recouvrement en demandant aux gens de payer (taxe d'habitation, taxe foncière) et que ces personnes, pour des raisons diverses et variées, ne peuvent pas payer, c'est la solidarité nationale qui paie.

Tous les mois, les collectivités touchent le 12^{ème}. On vote un montant global pour l'année ; vous avez remarqué que vous payez votre taxe d'habitation ou taxe foncière au mois de novembre et la collectivité commence à toucher ses fonds au mois de janvier. Tous les mois, on lui donne 1/12^{ème} de ce qu'elle a voté. D'où croyez-vous qu'arrivent les fonds ? De la solidarité nationale et des emprunts que fait l'Etat. L'Etat emprunte pour verser les 12^{ème} aux collectivités locales. Je n'ai pas l'impression que tout le monde le sache. Est-ce que vous le saviez ? Non. C'est embêtant, parce que vous travaillez avec, vous dépensez des impôts... C'est tout l'intérêt de la mensualisation. En dehors du fait que c'est plus intéressant que de payer ces tiers, même au niveau des impôts sur le revenu, cela évite à l'Etat d'emprunter.

Je vous rappelle que l'Etat c'est Nous. Moins l'Etat emprunte à l'heure actuelle, même à taux au zéro voire négatif, ce qui n'a pas toujours été le cas. C'est pour cette raison que j'insiste toujours pour le respect du contribuable quand on dépense les fonds. Ce n'est pas toujours évident ; tout est cher ; les moindres travaux coûtent une fortune ; rien ne diminue et les collectivités sont en difficultés...

Monsieur le Maire

Si vous me permettez, je voudrais souligner un autre phénomène. Il y a une certaine contradiction de la part de l'Etat qui, d'un côté, nous incite fortement à réduire la voilure de nos budgets puisqu'il nous réduit les dotations et qui, par plein d'autres côtés, nous incite à dépenser encore et toujours plus. Je pense à tous ces phénomènes de normes de construction et autres de consommation.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

C'est toute la contradiction des élus si je puis me permettre.

Monsieur le Maire

D'un côté, on vous impose des coûts supplémentaires pour tout ce que vous faites (constructions, marchés et autres) et d'un autre côté on vous dit « soyez prudents dans vos dépenses », mais on nous incite à en faire plus, et on nous dit « il faut que vous investissiez pour soutenir l'économie locale, pour soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics »...

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

C'est de la philosophie. Un pays qui repose à 70 % sur les collectivités locales, cela ne me paraît pas naturel, c'est le privé qui devrait porter les investissements même si effectivement les collectivités ont tout intérêt à développer leur commune, (entretien des bâtiments, etc...) mais curieusement les marchés publics actuellement baissent. Les appels d'offres sont 30 % moins chers. Qu'est ce que cela veut dire ? Qu'ils étaient 30 % trop chers ; on est accord ? Mais on est sûr d'être payés quand on travaille pour les collectivités. Après, c'est un choix de la collectivité de définir les travaux (ronds-points, etc....).

Je suis stupéfaite et cela fait partie d'un propos que je voulais aborder. Nous sommes comptables publics parce que ce sont des fonds publics. Les emprunts se font sans demander notre avis. Quand il y a eu les emprunts structurés, on ne nous a jamais demandé si c'était bon ou pas, jamais. Et après, on est allé voir les comptables en disant « vous nous avez rien dit ». On est comptables ; on ne vient pas après, on doit venir avec vous. Toute la révolution actuellement est là pour toutes les

collectivités. Il faut changer le braquet.

Monsieur le Maire

Je crois, Madame RISICO, que dans votre rapport de 2014, vous introduisiez un tableau sur le ratio de rigidité, c'est-à-dire que les dépenses rigides sont des dépenses incompressibles (charges de personnel, intérêts d'emprunts, etc....). Nous avons un ratio de rigidité trop important.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous n'avez pas précisé exactement ce qu'était un réseau d'alerte. Quelles sont les conséquences sur une collectivité comme la nôtre ? Et quand vous avez alerté les élus, je ne sais pas qui, finalement vous alertez d'un état de fait mais vous n'avez pas de moyen de rétorsion d'arrêter la chose ; c'est bien de le préciser.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Je travaille dans la neutralité. Nous sommes là pour alerter les élus. Après on est dans le système politique.

Le grand avantage des comptables publics, c'est la neutralité. Le réseau d'alerte, c'est simplement un réseau qui permet d'alerter, de convoquer. Le Préfet ou le Sous-Préfet convoque le Maire et ses plus proches collaborateurs pour l'alerter, pour qu'on ne dise pas que la collectivité va déraiper. Ensuite, quand une collectivité n'arrive pas à maintenir son budget, le Préfet peut intervenir, c'est-à-dire qu'après, on peut « prendre la main » et c'est le Préfet qui fera le budget, tout simplement...

Madame Christine MISIN

Excusez-moi, mais quand le Préfet prend la main, il est déjà trop tard. En fait, il n'y a pas de garde-fou.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Le garde-fou, c'est le réseau d'alerte.

Madame Christine MISIN

D'accord.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Le garde-fou, c'est le réseau d'alerte. Ce n'est quand même pas neutre de convoquer un élu avec le Sous-Préfet, la Direction des Finances Publiques, pour lui expliquer qu'il faut faire attention.

En 2010, j'avais déjà dit qu'il fallait faire attention. Après, je ne fais pas de contrôle d'opportunité, même s'il m'arrive quelquefois de donner gentiment mon avis. Je le donne souvent en tant que citoyenne, mais pas en tant que comptable. Je gère 11 collectivités. Le réseau d'alerte prévient les élus qui doivent ensuite informer leur conseil municipal, et chacun doit en être conscient.

Madame Christine MISIN

Ce qui interpelle quand même, c'est que derrière, il n'y a pas d'obligation d'élus de freiner, il n'y a pas d'obligation de résultat, et il n'y a même aucune impunité...

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Ce n'est pas tout à fait vrai. Normalement, quand il y a une analyse financière comme ça, c'est de la démocratie. L'élu en informe son Conseil Municipal, et je constate qu'il y a du monde ici autour. Un conseil municipal est public et ouvert à tous les citoyens ; cela s'appelle de la démocratie. Et malheureusement, les conseils municipaux sont très désertés par manque d'informations. Nous ne sommes pas là

pour faire le boulot à la place des élus. Je suis un comptable.

En France, on peut faire du recouvrement d'impôts ; nous sommes les champions du monde du recouvrement d'impôts. L'Etat recouvre 98,9 % de son taux de recouvrement ; on ne fait pas mieux à l'heure actuelle.

Madame Christine MISIN

Pour l'exemple de l'emprunt de 1,5 M €, on nous dit « il est interdit pour une collectivité d'emprunter pour du fonctionnement ». Or, on constate que cela a été le cas. C'est de l'impunité, il ne s'est rien passé.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Le résultat est là aujourd'hui. Je ne peux rien vous dire d'autre ; ce n'est pas moi qui fais les mandats ; je suis votre comptable ; vous mandatez, vous titrez ; moi je passe, c'est ça le compte de gestion. Le réseau d'alerte fonctionne, la preuve.

Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal et la commission des finances n'avaient pas été informés de cette situation communale, si ce n'est lors de sa dernière réunion, qui était, je crois, le 10 février 2014, où là nous avons découvert que la dette communale s'élevait à 12 millions. Madame MISIN y était.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

1 700 € par habitant. La moyenne est à 800 € par habitant dans la même strate le double. Ce n'est pas forcément grave. Après, tout dépend comment se constitue le résultat de la collectivité. J'ai connu une petite collectivité dans la Vienne qui était dans le réseau d'alerte avec beaucoup d'emprunts, de personnes qui sont venues s'installer. Il a fallu construire des écoles, il a fallu s'adapter ; mais ce n'est pas grave du moment qu'on arrive à rembourser. Il n'y a pas de fatalité mais après, cela demande de la rigueur.

Monsieur Alain CHAZAL

J'entends bien, Madame RISICO, votre analyse comptable, mais ce qui semble manquer à mes yeux, c'est que derrière cette analyse comptable, il y a un certain nombre de réalisations qu'il faudrait aussi mettre en équilibre sur la table.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Les dépenses de fonctionnement ayant dérapé, on a tapé là-dedans pour payer et après ça manque. Voilà ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire

Je voudrais rappeler qu'on a augmenté les impôts pendant cinq ans en disant que c'est comme ça qu'on allait maintenir une capacité d'autofinancement. Et en fait, l'augmentation des impôts a servi à couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et cela n'a même pas suffi...

Madame Christine MISIN

Je voudrais commenter ce compte administratif.

La présence ce soir de Madame RISICO, représentant les services de l'État, aura permis de confirmer la situation financière de notre commune, indépendante des équipes municipales qui se succèdent, indépendante donc de tout débat politicard.

* A ceux qui affirmaient au conseil municipal de février 2014, je cite : « la situation n'est pas préoccupante, juste un peu tendue, il faudra faire attention à nos dépenses mais pas se serrer la ceinture » ;

* A ceux, qui, durant la campagne des municipales, promettaient de continuer de faire preuve d'une « grande prudence budgétaire », on s'interroge à quelle prudence

budgétaire il était fait allusion ;

* A ceux, qui dans un tract en mars dernier, écrivaient « la dette n'est qu'un coup de bluff, DONGES va retrouver rapidement une aisance financière ». ;

* A ceux qui s'étonnent qu'il ne se soit rien passé à DONGES en 2014, je demande « expliquez-moi comment une équipe municipale, toutes tendances politiques confondues, peut décentement organiser un projet ambitieux à la lecture des chiffres inscrits dans les deux rapports de la trésorerie principale, l'un en septembre 2011, et l'autre en 2014 ? ».

Nous sommes dans la situation d'un ménage pour qui, chaque fin de mois est difficile et à qui vous manifesteriez votre étonnement de ne pas voir ce ménage se prévoir un budget vacances...

Non seulement en investissement, il ne s'est rien passé en 2014 mais il ne se passera rien d'extraordinaire non plus en 2015 et je doute déjà de grands projets pour 2016, tout simplement parce que la dette à rembourser est importante. Pour 2014, 854 000 € de remboursement qui s'ajoutent 465 000 € de frais financiers, soit 1,3 million, si vous cumulez les comptes 16 et 66.

A la présentation du compte administratif 2014, on constate en section de fonctionnement, que ce soit en recettes ou en dépenses, des chiffres quasiment identiques à 2013.

En revanche, en section d'investissement, les dépenses pour 2014 sont de moins 50 % par rapport à 2013 et les recettes de l'exercice d'investissement de moins 56 %.

L'investissement est réduit au strict nécessaire en 2014. Les dépenses d'équipement sont essentiellement réduites aux travaux engagés par l'ancien municipe.

Les élus majoritaires ont fait le choix du frein sur les dépenses d'investissement plutôt que sur les frais de fonctionnement avec la priorité d'abord et avant tout de diminuer la dette et ne pas recourir à l'emprunt. C'est un choix politique et sur ce choix, nous sommes en divergence. Pour nous, le choix devait d'abord porter sur les diminutions de frais de fonctionnement et nous nous sommes exprimés lors des différentes commissions et des conseils municipaux d'avril, juin, et décembre 2014.

L'investissement est important pour maintenir la qualité des prestations des habitants mais aussi pour stimuler le tissu économique ainsi qu'entretenir le patrimoine, les bâtiments publics et les voiries qui relèvent des obligations d'un maire et nous le savons tous. Plus nous tarderons à entretenir, plus le coût des travaux sera important. Si nous notons quelques économies significatives dans certains comptes, comme fêtes et cérémonies, il s'agit des choix d'élus à supprimer diverses animations comme la patinoire. En revanche, certains comptes interpellent comme par exemple les dépenses d'énergie. Il a fallu rajouter 45 000 € fin décembre, soit plus 14 %. Ou les frais de communication qui stagnent malgré le groupement de commandes passé avec ST NAZAIRE, censé faire des économies. La mauvaise nouvelle sera la hausse des taux d'imposition à venir. Pour les contribuables, ça ne sera pas une fatalité.

Nous resterons opposés à la facilité du levier fiscal. Je me suis d'ailleurs exprimée lors de la dernière commission finances à ce sujet. Le taux de fiscalité dongeois plus bas que dans les autres communes de la CARENE se justifie par les contraintes industrielles sur notre territoire. Les valeurs immobilières sont bien différentes si l'on se situe à DONGES plutôt que PORNICHET ou ST NAZAIRE. Le contribuable doit s'y retrouver, il doit y avoir une justice fiscale. Merci.

Monsieur le Maire

Madame MISIN, je voudrais ajouter un point. C'est vrai que les investissements ont été fortement réduits en 2014 et 2015. On nous avait dit et j'avais cru comprendre pendant la campagne électorale, « vu que la commune allait être parfaitement équipée, qu'il n'y avait plus rien à faire, ce n'était pas grave, on avait fait un petit effort, et que cela allait tourner en « roue libre » pendant des années, sans avoir besoin d'investir » puisque nous avons une commune parfaitement équipée...

Malheureusement, ce n'est pas la réalité. Je rappelle encore une fois, tous les besoins d'entretien, je ne parle pas d'extension, je ne parle pas d'augmentation, je parle d'entretien courant de la voirie dont beaucoup de riverains se plaignent dans nos quartiers. Je parle des rues dans le centre-bourg, pour ne pas le citer, le quartier des SOCOBAL. Je parle aussi des trottoirs, des routes, des chemins dans les différents quartiers de DONGES et notre commune est grande en superficie. Tout cela fait qu'aujourd'hui ce sont des postes de dépenses indispensables et qui ne pourront pas être satisfaits. Et encore une fois, il s'agit de conserver l'existant, il ne s'agit pas d'améliorer, d'étendre, d'augmenter. J'ai déjà parlé du patrimoine, des bâtiments sportifs qui sont très utilisés et sur lesquels il y a des travaux à faire pour maintenir le bon état des équipements.

Malheureusement, tout cela ne peut pas non plus être engagé ; pourtant on nous a dit que la Commune était « parfaitement équipée », que tout était fait, qu'il n'y avait plus rien à faire...

Ce sont quelques exemples.

On ne peut pas décemment faire semblant de croire qu'une commune est parfaitement équipée lorsqu'on a fait 12 millions d'euros de dettes et qu'après il suffit de laisser les choses pendant des années et les bâtiments vont s'entretenir tous seuls, et entre-temps on aura retrouvé une capacité d'investir à nouveau. Ca, c'est une pure fiction, ce n'est pas comme cela qu'on gère une commune, un patrimoine. Ce n'est pas comme ça qu'on définit une vision pluriannuelle de ce que doit être une commune, les services communaux. Pas plus qu'il n'y avait de communes parfaitement équipées en mars 2014, il n'y en aura en 2015, 2016. Il faudra consacrer des sommes pour le bon entretien du patrimoine, encore une fois sans faire de dépenses excessives mais simplement pour conserver ce que nous avons.

Je suis d'accord avec vous sur ce point particulier, Madame MISIN, ne rien entretenir génère des dépenses supplémentaires encore plus élevées pour l'avenir.

Il y a un poste de dépenses en matière d'énergie qui effectivement peut nous interpellé : c'est celui des économies d'énergie, des dépenses faites pour limiter les dépenses de chauffage, d'électricité, d'éclairage. Pour cela, il faut investir au début pour avoir une diminution des frais de consommation.

Je crois qu'à ST JOACHIM, des investissements importants et coûteux ont été faits mais c'est maintenant que ça porte ses fruits. Il a fallu dégager des crédits importants à l'origine. Ces crédits, nous ne sommes pas en mesure, nous, à DONGES de les dégager, même pour faire ces économies dans le futur. C'est un point qu'il nous faut souligner.

Vous voyez, il y a des tas de dépenses qui sont à faire, qui ne sont pas des dépenses de luxe, qui ne sont pas des dépenses liées à des caprices d'élus, mais simplement liées à la gestion en « bon père de famille » du patrimoine communal et ces dépenses, nous ne pourrons pas en faire l'économie dans le futur et c'est vers cela que nous devons nous lancer, vers cette capacité à entretenir ce qui est le bien commun de tous les Dongeoises et Dongeois, c'est-à-dire le domaine communal et

les équipements publics communaux.

Ce n'est peut être pas un objectif très « mirobolant » pour les gens qui attendent toujours plus et encore plus et toujours encore plus, mais néanmoins, c'est comme cela que l'on pourra faire face aux échéances.

J'ai entendu dans le passé que les « comptes ne servaient à rien, qu'on leur faisait dire ce qu'on voulait »...On peut nier la réalité jusqu'à un certain point, mais un jour ou l'autre, on se fracasse sur « le mur de verre » de la réalité.

Je ne vous cite pas l'actualité européenne mais vous voyez ceux qui veulent croire que demain on rase gratis et que c'est aux autres de payer. Il arrive un moment où malheureusement on peut le regretter, mais deux et deux font quatre et non pas dix !

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Si vous permettez, c'est moins visible mais plus valorisant de sortir une collectivité des difficultés. Il y a une collectivité dans le coin qui n'a rien fait depuis 4 ans, juste le cimetière. J'ai félicité le Maire en Conseil. C'est compliqué de sortir de l'ornière. Pendant tout un municipe, ils n'ont rien fait si ce n'est de maintenir le budget de la collectivité, c'est énorme. Qui paie ses dettes s'enrichit. C'est la même chose pour les collectivités. Pendant six ans, ils ont maintenu les comptes de la collectivité. C'est plus facile de dépenser mais plus compliqué de faire des économies. C'est un challenge.

Monsieur le Maire

Je voudrais rappeler qu'autrefois on disait que DONGES était une commune riche. DONGES, c'était la raffinerie et la commune percevait des taxes professionnelles en perpétuelle augmentation de la part de la raffinerie. C'est cela qui a construit la prospérité de DONGES et Madame MISIN a dit que c'était la contrepartie des contraintes que nous subissions et je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est historique à DONGES.

Pendant longtemps, la commune a stagné autour de 6 000 habitants avec des services dimensionnés, équivalents d'une commune de plus de 10 000 habitants. C'était lié au fait que nous avions des recettes qui le permettaient et cela ne paraissait pas injuste aux Dongeoises et Dongeois puisqu'ils habitaient à côté de la raffinerie. La Commune était et est toujours très impactée aujourd'hui par la raffinerie puisqu'il y a le PPRT. C'est une contrainte qui est venue s'ajouter à d'autres contraintes. Il y a des problèmes sur des quartiers importants de DONGES, un nombre de logements privés importants ; ça reste toujours d'actualité. Et en contrepartie nous n'avons plus l'évolution des recettes, puisque depuis les années 2000, nous ne percevons plus de taxe professionnelle ; nous percevons une attribution de compensation qui est gelée par rapport au montant que nous percevions, je crois durant l'exercice 2000. Et ensuite nous percevons une Dotation de Solidarité Communautaire.

Il n'y a plus le même lien d'automaticité entre ce que verse TOTAL et ce que perçoit la commune au niveau de ce qui a remplacé la taxe professionnelle ; nous percevons uniquement la taxe foncière.

Nous avons une Commune qui était historiquement bien équipée. Je rappelle qu'on a parlé dans le passé, que pendant 19 ans, il y aurait eu de « l'immobilisme » de la part des élus. L'immobilisme comme cela, j'aimerais bien le retrouver !

Je ne vais parler que du mandat d'Alexandre GRAVELLE, entre 1990 et 1995. Pendant ce mandat, d'immobilisme, la commune a réalisé :

- * l'aménagement de la place de la mairie ;
- * la médiathèque ;
- * l'Espace Renaissance ;

- * le centre de secours qui était à l'époque communal, c'était important ;
- * des structures en bois qui sont toujours utilisées à l'ex école Casanova ;
- * de nombreux équipements de voirie ;
- * de nombreux équipements sportifs ;
- * en 2000, l'Espace Neptune qui a été immédiatement transféré à la CARENE avec l'emprunt y afférent ; c'était une excellente opération financière qui avait été négociée à l'époque par René DROLLON

Avec autant d'immobilisme, autant d'investissements et aussi peu de dettes, je pense que c'est une période que nous ne pouvons que regarder avec nostalgie ; j'aimerais que nous soyons aussi immobiles que le mandat d'Alexandre GRAVELLE !

Monsieur Alain CHAZAL

Merci Monsieur CHENEAU. Ce soir, à l'ordre du jour de ce conseil municipal, les comptes administratifs et de gestion de l'année 2014 vont être examinés mais le déroulement des débats de ce conseil, on le voit, tourne rapidement à des allures de tribunal revanchard vis-à-vis de l'ancienne équipe municipale.

Je tiens donc ce soir à préciser un certain nombre de choses. La Chambre Régionale des Comptes, dans les conclusions de son audit sur les finances de la commune de DONGES, remis en janvier 2011 à Madame le Maire, ne faisait apparaître aucune situation critique. Les seules remarques faites concernaient alors la structure de la dette. Je cite la Chambre Régionale des Comptes : « la situation financière de la commune de DONGES est équilibrée sur la période observée. Cependant, elle connaît ces dernières années une progression sensiblement plus rapide des charges de fonctionnement que des produits, ce qui réduit sa capacité d'autofinancement.

Dans un contexte de stabilisation des reversements de fiscalité en sa faveur effectués par la CARENE, la commune a décidé en 2010 d'accroître les taux de la fiscalité locale.

Alors que son encours de dette reste mesuré et que sa situation financière ne le nécessitait pas, la commune de DONGES a souscrit des emprunts, sous forme dite de « produits structurés » qui la placent aujourd'hui parmi les communes de LOIRE-ATLANTIQUE ayant la plus forte proportion de ces produits à risques dans leur encours de dette, c'est-à-dire plus de 61 % au 31 décembre 2009. Le risque pris par la commune dans le cadre du réaménagement de sa dette est devenu plus important au gré des renégociations proposées par le banquier, sans qu'elle semble en avoir pris la pleine mesure. La commune a engagé une démarche veillant à une meilleure maîtrise du recours à ces produits structurés et, plus généralement, de la gestion de sa dette à long et moyen terme »

Je souhaite souligner un passage important concernant la renégociation de ces prêts faite en 2008.

Dans le point 2.2.1.3 de ce rapport concernant l'historique de la dette, il est stipulé : « durant l'été 2008 avec la crise financière, la tendance à l'inversion des taux évoqués ci-dessus, (il s'agit des taux des contrats souscrits en août 2006, réaménagés en juillet 2007) a conduit à la signature d'un nouveau contrat destiné à éviter les conséquences d'une application des termes du contrat précédent ». Je vais le relire : « destiné à éviter les conséquences d'une application des termes du

contrat précédent ». On le voit bien, il ne s'agit pas d'un nouvel emprunt structuré comme cela a été dit mais bien d'une renégociation des emprunts toxiques contractés précédemment.

L'inscription dans le réseau d'alerte en 2011 a fait l'objet d'une convocation, Madame RISICO en a parlé, en Sous-Préfecture de ST NAZAIRE, comme cela est obligatoire, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de la Direction Générale des Finances, du service du Contrôle de la Légalité, de Madame RISICO ici présente, de Madame SIMON, responsable du Service Finances, de Monsieur TESTU, Directeur Général des Services, de Madame AUFFRET, Maire de DONGES et de moi-même en tant que Maire-Adjoint aux finances. Après plusieurs demandes de précisions sur un certain nombre de pièces financières, Monsieur le Sous-Préfet n'a pas souhaité poursuivre, les réponses données lui suffisant largement pour considérer qu'il n'y avait pas de raison pour lui d'aller plus loin.

C'est exact ? D'accord.

Contrairement à ce qui est dit ici ou là, j'affirme solennellement ce soir qu'aucun, je dis bien aucun dossier, ou rapport en ma possession, n'ont été dissimulé aux élus de la commune entre 2008 et 2014.

J'ai beaucoup de mal à entendre que certains de ceux qui faisaient partie de la majorité municipale, puissent remettre en cause l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté de certains d'entre-nous et eu égard au comportement et à l'agissement de ces détracteurs vis-à-vis de leurs anciens collègues de groupe, nous n'avons aucune leçon de loyauté à recevoir de leur part. Depuis 2008, tous les budgets, tous les comptes administratifs, tous les comptes de gestion ont été présentés au bureau municipal, au groupe majoritaire, à chaque commission finances, qui, je le rappelle, était systématiquement réunie avant chaque conseil municipal. Tous les budgets et comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité du groupe majoritaire, auquel appartenaient Madame MISIN et Monsieur DELALANDE. Toutes les décisions prises l'ont été dans l'intérêt des Dongeaises et des Dongeois et nous avons porté à nos enfants, à nos écoles, l'essentiel de nos dépenses d'équipement.

Comme je l'ai déjà exprimé ici lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire, dans la situation d'aujourd'hui, avec le passage en Réseau d'Education Prioritaire, imaginez ce que serait notre commune sans ces réalisations importantes qui étaient absolument nécessaires au vu de l'évolution de DONGES.

J'en profite également pour rappeler que si l'école maternelle ne permet pas d'accueillir à la prochaine rentrée les trois ouvertures de classes, ce n'est pas par manque d'anticipation de l'évolution de la population de la précédente équipe, comme vous vous plaisez à le répéter, mais bien au passage en Réseau d'Education Prioritaire qui, lui, n'était pas du tout prévisible.

Auriez-vous imaginé, Monsieur CHENEAU, une école maternelle à 13 classes en 2008 ? Que n'auriez-vous pas dit sur un tel projet ? Ces investissements ont nécessité le recours à l'emprunt et jamais nous avons nié ces emprunts, ni l'importance de leur remboursement.

Lors de la dernière campagne électorale pour les municipales, là non plus, nous n'avons rien caché. Nous avons indiqué publiquement la nécessité pour DONGES de faire une pause dans les gros investissements à venir et donc dans de nouveaux emprunts en attendant un retour à un équilibre plus solide. Les déclarations de Monsieur CHENEAU sur le sujet vont d'ailleurs dans ce sens.

Je l'ai dit au cours du Débat d'Orientation Budgétaire. Les désengagements successifs de l'Etat vers les collectivités locales et aujourd'hui j'entendais Monsieur BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, qui disait « qu'il allait y avoir plusieurs milliers de communes en difficultés et l'an prochain plusieurs dizaines de milliers de communes en difficultés ». C'est vraiment très important.

Le fonds de péréquation communal en croissance permanente et importante, vous en avez parlé Monsieur CHENEAU tout à l'heure.

Notre participation au SDIS qui approche maintenant les 500 000 € annuels ainsi que les dépenses imprévues, comme le passage de notre commune en Réseau d'Education Prioritaire, auront des conséquences importantes sur les équilibres financiers à venir.

Pour l'exercice 2014, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de plus de 600 000 €, ce qui prouve qu'il reste encore des marges de manœuvre, certes limitées mais non négligeables. La majorité a d'ailleurs décidé de ne pas avoir recours à la fiscalité pour équilibrer le budget 2015.

Oui, nous sommes attentifs à la situation dongeoise, mais n'est-ce pas là notre rôle et notre responsabilité d'élus ?. Même dans l'opposition de gauche, qui pourrait nous le reprocher ? La majorité d'aujourd'hui peut bien entendu critiquer nos réalisations antérieures mais je crois que ces critiques sont de bonne guerre mais nous n'acceptons pas la suspicion arrogante à notre égard et à l'égard de la grande majorité de l'ancienne équipe. Même si nous sommes loin de partager les mêmes idées, vous de droite, d'autres ailleurs, nous de gauche, le dénigrement personnel ne doit pas être de mise dans un débat démocratique digne de ce nom. De récents événements dramatiques dans notre pays nous montrent bien qu'à trop agresser, qu'à trop accuser gratuitement, qu'à trop trainer dans la boue, on peut blesser profondément et conduire à des décisions sans retour possible...

Nous serons vigilants pour faire taire de tels comportements, d'où qu'ils viennent. .

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Thomas HAUGOU

Je voudrais faire une remarque. Nous nous sommes présentés comme une liste « sans étiquette » ; nous sommes quelques-uns dans cette liste à y tenir très fortement. Nous ne sommes pas une liste de droite ni avec des idées de droite, simplement une liste qui se veut responsable. Merci.

Monsieur le Maire

Thomas a anticipé une des réflexions que je voulais faire car nous n'avons pas changé avant et après les élections.

Les engagements que nous avons pris de rester totalement indépendants de toutes les tendances politiques, quelles qu'elles soient, sont et seront respectés. C'est une première chose.

Monsieur CHAZAL, vous avez cru devoir citer longuement des observations de la Chambre Régionale des Comptes, mais malheureusement, ces observations sont anciennes, puisque je rappelle que la dette est passée de six millions à douze millions après ; c'est bien là le problème.

Si la Chambre Régionale des Comptes était venue à DONGES en 2013 ou 2014, je ne suis pas sûr que vous auriez osé présenter en conseil municipal le rapport d'observations qu'elle aurait fait... D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes viendra, Monsieur CHAZAL, c'est une certitude absolue. Et là, je me ferai un devoir de présenter à l'ensemble de la population dongeoise, d'ailleurs c'est une mission que j'ai d'informer, de présenter ces conclusions et je doute fort que ces conclusions

soient les mêmes que celles que vous citez.

Evidemment, vous parlez de la situation avant que vous fassiez les fameux emprunts. Evidemment que la Chambre Régionale des Comptes constate qu'il n'y avait pas de dérapage sur les emprunts mais vous avez quand même cité une phrase qui montrait que la situation de DONGES n'était pas sans nuage, contrairement à ce que vous voulez faire croire. La situation de DONGES justifiait déjà la vigilance, vigilance qui n'a pas été suivie, parce que les dépenses de fonctionnement ont dérapé, je dis et le redis, les chiffres sont présents. Ce sont les dépenses de fonctionnement qui ont dérapé. J'étais à l'époque dans l'opposition ; je vous alertais régulièrement là-dessus, j'avais l'air d'un Cassandre, toujours celui qui annonçait les mauvaises nouvelles ; c'était fort désagréable ; j'avais du mal à être entendu, mais je regrette simplement de ne pas en avoir dit plus parce que j'étais dans le vrai.

Vous dites avoir « sauvé » la Commune en 2008 d'un emprunt toxique...

Le problème Monsieur CHAZAL, c'est l'emprunt que vous avez fait en 2008 qui est toxique, c'est bien ça le problème ! Nous avons un prêt structuré avec DEXIA avec qui nous sommes en discussion, et c'est bien ce prêt de 2008 qui pose problème. Si vous dites que pour « guérir le malade » vous lui donnez une « autre maladie », je ne vois pas trop où est l'avantage pour le malade, c'est-à-dire la Ville...

Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur exemple de la « bonne gestion » que vous avez pratiquée entre 2008 et 2014 Monsieur CHAZAL, parce que si vous aviez bien géré, vous seriez revenu à des taux fixes et on n'aurait pas un nouvel emprunt structuré à affronter avec DEXIA.

Peut-être que les gens de DEXIA vous ont convaincu, peut-être que les conseils que vous aviez à l'époque vous ont convaincu qu'il fallait rentrer dans ce nouvel emprunt, peut-être que vous n'aviez pas anticipé les conséquences de cela, il n'empêche que les réalités sont là : c'est l'emprunt de 2008 avec DEXIA qui est aujourd'hui en litige et pour lequel vous avez vous-même assigné DEXIA devant le Tribunal de Grande Instance.

Vous avez signé un emprunt et ensuite vous venez attaquer celui avec qui vous avez signé l'emprunt : cela prouve bien que l'emprunt n'était pas aussi formidable que ça...

Monsieur Alain CHAZAL

Vous savez bien, Monsieur CHENEAU, que vous et moi sommes en désaccord sur ce point là. J'ai le droit d'être en désaccord avec vous. Je suis complètement en désaccord avec vous sur ce que vous venez d'affirmer.

Monsieur le Maire

Monsieur CHAZAL, laissez-moi parler. Vous avez signé un emprunt et ensuite vous avez attaqué celui avec qui vous avez signé l'emprunt ; vous comprendrez qu'il y a une légère contradiction...

Monsieur Alain CHAZAL

J'ai renégocié l'emprunt que vous avez fait, Monsieur CHENEAU.

Monsieur le Maire

Vous avez renégocié un emprunt, mais vous l'avez tellement bien renégocié que vous vous êtes cru dans l'obligation d'attaquer celui avec qui vous l'avez renégocié. Avouez que c'est quand même un aveu, un aveu d'une pas très bonne gestion, parce que si ce n'était pas un emprunt toxique, vous ne seriez pas allé au Tribunal de Grande Instance de PARIS pour attaquer DEXIA.

Votre leçon de gestion de la dette toxique ne me paraît pas très appropriée ce soir devant l'assemblée communale, parce que je serais vous, j'aurais tout fait pour ne pas parler de cet aspect de votre bilan.

Vous osez vous prévaloir de ce qui fait problème pour la Ville aujourd'hui. Je ne comprends pas, et je peux vous, dire Monsieur CHAZAL, que beaucoup de Dongeoises et Dongeois ne comprennent pas l'insistance que vous mettez à défendre des choses qui ne sont pas défendables. Il y a une incompréhension totale de votre insistance à attirer l'attention sur les points les moins défendables de votre bilan.

C'est un mystère pour nous mais je suis désolé, nous serons obligés à chaque fois que vous attirez l'attention là-dessus, de vous ramener aux réalités de la gestion communale. C'est comme ça ; si vous n'en parliez pas, nous ne serions pas focalisés là-dessus. C'est vous qui vous croyez dans l'obligation de parler de votre magnifique bilan des emprunts toxiques.

Monsieur CHAZAL, laissez-moi parler, je n'avais pas terminé ; je vous redonnerai la parole après, si vous voulez bien.

Vous nous parlez de l'anticipation qui ne pouvait pas être faite du dimensionnement de l'école maternelle et vous nous dites que « à quoi ressemblerait la commune si cette école n'avait pas été faite ? ».

Monsieur CHAZAL, je suis au moins d'accord avec vous sur un point, c'est qu'il fallait construire une nouvelle école. C'était une nécessité, compte tenu de l'évolution démographique de la commune, on ne parlait pas encore de passage en REP. Simplement, entre le choix de maintenir l'école, je vous l'ai déjà dit, sur le site actuel, avec des surcoûts énormes liés au site SEVESO, à la dérogation que vous avez dû négocier avec le Préfet pour construire une école dans un site qui ne devait pas accueillir d'école. Parce que je vous rappelle qu'avec les périmètres SEVESO, les particuliers n'avaient même pas le droit de construire quelque chose sur leur garage et vous, vous avez négocié avec l'Etat une dérogation pour construire une nouvelle école, simplement avec un stratagème, un subterfuge qui consistait à la coller à l'ancienne école pour dire « voyez, c'est une extension ». Voilà.

Ce stratagème, ce subterfuge n'a pas été sans conséquence financière, parce qu'il y avait des normes à respecter, c'était dans le « marché » avec l'État. : Vous construisez l'école sur le même site, mais en contrepartie, il fallait faire des coûts de construction bien plus élevés.

Je vous ai parlé des normes tout à l'heure. Cette école qui a coûté six millions d'euros pour dix classes et deux salle de repos, cela fait quand même un coût élevé à la salle, ça fait un coût de 500 000 € pour une classe et en plus elle ne sert pas pour 10 salles comme le dit Martine ARDEOIS. Est-ce que vous vous rendez compte : 500 000 € pour une classe ! ça fait cher quand même.

J'étais tout à fait d'accord pour que qu'on fasse une école, mais vu que la population et la ville de DONGES s'étendent vers le quartier des Ecottais, c'est inscrit dans le PLU, n'aurait-il pas fallu penser à l'avenir, en construisant ailleurs ? Vous nous parlez des coûts de la restauration, qu'il fallait rester concentré dans le centre-bourg pour avoir la même restauration.

Je rappelle qu'il y a d'autres écoles situées sur d'autres secteurs à DONGES et qui ont des installations de restauration, mais on aurait peut être pu faire ailleurs une école à un coût moins élevé que 500 000 € par classe. C'est ça le problème. Ce n'est pas le fait de faire une école, on est tous d'accord qu'il en fallait une, encore plus dimensionnée que celle que vous avez construite, mais c'est le coût, dû au site que vous avez retenu.

Evidemment, vous vous prévaluez en retour de quelque chose, mais ces 6 millions qu'il a fallu financer. Comment ont-ils été financés ? Uniquement par de la dette, par des emprunts et rien d'autre. Nous, nous étions tout à fait en faveur de la construction d'une autre école. A moins de 6 millions, on aurait pu faire quelque chose de mieux pensé et on n'aurait pas cette dette qui est adossée et que nous allons supporter.

Encore une fois, l'effort en faveur de l'école est partagé, et je pense que la majorité municipale l'a démontré, notamment au budget de cette année par son engagement pour le passage en REP, les 6 ouvertures de classes et la restauration scolaire. Néanmoins, comme l'a dit Madame RISICO, il faut justifier du bon usage de l'argent public, car ces deniers ne nous appartiennent pas, ce sont les deniers des contribuables à qui nous devons rendre des comptes, et non pas assumer toutes nos lubies ou fantaisies. Il fallait faire de la vraie anticipation et malheureusement cela n'a pas été le cas.

Monsieur CHAZAL, un autre point sur lequel je voudrais vous répondre. Vous dites avoir assuré, si j'ai bien compris, une parfaite transparence de l'information financière sur la commune pendant votre mandat, que vous avez parfaitement communiqué.

Concernant le rapport de Madame RISICO sur la gestion jusqu'en 2010. Si j'ai bien compris, Madame RISICO, vous avez bien remis ce rapport à la mairie à cette époque là.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Bien sûr.

Monsieur le Maire

La commission des finances, Monsieur CHAZAL, n'a jamais eu connaissance de ce rapport.

Monsieur Alain CHAZAL

Je rappelle à l'assemblée que Monsieur CHENEAU, membre de la commission finances, a assisté à la première réunion de la commission finances et à la dernière.

Monsieur le Maire

J'ai assisté à d'autres réunions Monsieur CHAZAL. Madame MISIN, étant membre de la commission finances, avez-vous eu connaissance de ce rapport ?

Madame Christine MISIN

Je voudrais confirmer que j'ai été élue majoritaire et qu'à aucun moment nous n'avons eu connaissance des deux rapports de Madame RISICO et j'invite n'importe quel élu qui a été majoritaire à me confirmer s'il y a eu dans les mains ces deux rapports.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Effectivement, je confirme, nous sommes en désaccord avec l'histoire. Nous ne sommes pas que deux à être en désaccord. Nous sommes 6.

Je trouve que c'est une insulte à notre intelligence puisque lorsqu'on lit le rapport de Madame RISICO, celui-ci est tout à fait accessible. Page 13, ce rapport dit bien que la situation est « au bord de la rupture ». Ce sont des mots simples ; ce n'est pas un cabinet qui essaie de vous entourlouper en vous racontant de belles histoires, loin de là. C'est peut être là le défaut que nous avons eu, de croire en un cabinet.

Nous, nous avons eu le courage pendant la campagne d'avoir un langage de clarté, de vérité. Oui, nous avons dit les choses. Quand on nous attaque sur les valeurs, nous aussi, nous avons une liste avec des valeurs fortes, avec des gens d'horizons différents, qui avaient fortement envie de travailler pour leur commune. Nous avons produit un programme qui nous semblait être en phase avec la situation qu'on devinait. Forcément, ce n'était pas un programme très étoffé, très « sexy » pour les électeurs, mais nous l'assumons, ce programme. Et tout le monde à DONGES connaît nos valeurs, que ce soit Christine MISIN où moi-même, et on n'a pas à nous mettre en doute sur nos valeurs. Merci.

Madame Martine ARDEOIS

Monsieur DELALANDE, vous avez dit avoir joué la transparence pendant la campagne électorale.

Pendant la campagne électorale, j'avoue m'être interpellée par contre sur la transparence dont parle également Monsieur CHAZAL. Pendant la campagne électorale, il y a eu un site de créé qui est toujours sur Internet : « DONGES POUR TOUS ». Et à l'époque, Monsieur CHAZAL, vous étiez tête de liste et sur la page d'accueil de votre site, il était indiqué (j'ai la copie) « DONGES est en bonne santé financière. Comme je l'ai fait pendant ces six dernières années en tant que maire adjoint aux finances, je m'engage à continuer à faire preuve d'une très grande prudence budgétaire ».

Là franchement, moi ça me fait « flipper » de voir ça. Et vous parlez d'honnêteté vis-à-vis des gens, ce n'est pas possible d'entendre ça ; je ne pense pas que ce soit un gage d'honnêteté que de dire DONGES est en bonne santé financière, à moins que vous-même, vous le pensiez à cette époque là. Mais pendant la campagne électorale, on était déjà en situation critique au niveau des finances et il avait déjà l'analyse financière. Je suis peut-être « bête » ; moi, je ne comprends pas.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Mes propos n'auront pas les même portées que celles que nous venons d'entendre, parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des échanges de coups de feu. C'est un peu le « règlement à ok corral ».

Ce que je constate, c'est que nous avons hérité, nous sommes tous des élus qu'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, d'une situation que nous n'avons pas forcément souhaité. Nous l'avons répété mainte et maintes fois.

C'est vrai que nous devons parler du passé puisque nous sommes en train d'examiner le compte administratif 2014. Je pense qu'il faut qu'on se projette sur l'avenir. Savoir si l'école devait être faite là ou pas, il y a deux politiques. Moi, j'avais la même position que François CHENEAU puisque nous faisons partie de la même équipe. Le coût est important ; elle a été faite, c'était nécessaire et souhaitable.

Maintenant ce qu'il faut faire, c'est la faire vivre ; la faire vivre par les équipements mais également par le personnel qui est affecté de façon à ce que l'on puisse assumer notre rôle d'élus. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de l'argent, comme Madame RISICO l'a très bien souligné, mais c'est surtout ce qu'on fait de cet argent.

Je voudrais revenir sur le compte administratif en disant « on va le voter ou s'abstenir », mais faisons attention à l'avenir. D'une part, ne prenons pas de retard au niveau des recettes. Cette année, on a voté également le maintien des taux de l'année précédente. Je pense qu'à terme, vu ce qu'il va nous tomber dessus, au niveau de la dotation, et François, tu l'as répété tout à l'heure, les perspectives ne sont pas favorables. Je pense qu'il faudra que l'ensemble des Dongeois fasse un

effort mais si l'ensemble des Dongeois fait un effort, il faudra que nous, élus, face à ces Dongeois, nous soyons clairs, c'est-à-dire ne pas demander de l'argent pour des choses qui ne seraient pas essentielles.

Sur le compte administratif lui-même, je rejoins un peu Madame MISIN par rapport à certaines dépenses qui n'ont pas pu être diminuées de manière importante. Nous en avons discuté en commission, nous n'allons pas y revenir. Cela a déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Ce que je souhaiterais dire, c'est qu'il y a eu un effort de fait au niveau du fonctionnement ; il n'est peut être pas suffisant pour certains ; je pense qu'il faudra le maintenir. Notre représentant au niveau de la commission finance, en l'occurrence Ghislain, sera je pense vigilant et sera à même d'apporter éventuellement des solutions. Nous irons toujours dans le sens du respect des Dongeois et de leurs finances, puisque nous sommes en fait les gardes.

Pour conclure au niveau du compte administratif, nous allons nous abstenir, parce qu'il y a certaines choses qui ne nous conviennent pas, mais je tiens quand même à préciser que cela va dans le bon sens. Nous l'avons déjà exprimé plusieurs fois. Il ne faudra pas que l'investissement soit oublié et je pense qu'il ne le sera pas. Et notre rôle à nous, les trois groupes de l'opposition, c'est d'être un peu l'aiguillon de la majorité, s'il faut un aiguillon.

Quant au fonctionnement, je pense que les personnes qui sont autour de la table sont assez responsables pour se dire « c'est notre argent, c'est l'argent des Dongeois, faisons en sorte de ne pas le dépenser à tort et à travers ».

Par contre, au niveau du fonctionnement, j'évoque éventuellement tout ce qui est frais personnel, il y a des arbitrages à faire ; il faut peut être quelques fois trancher ou évoluer sur une décision qui a été prise au départ. Merci.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Louis OUISSE, Maire-Adjoint, soumet le Compte Administratif 2014 au vote des élus.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 19 POUR**

et

*** 9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Général de la Commune.

Délibération n° 6 : Budget général 2014 (M14) : affectation du résultat

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé à l'Assemblée Communale que le Compte Administratif 2014 du Budget Général présente, en fonctionnement, un excédent égal à **631 767,78 €** (voir tableau en *annexe*).

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner, après examen du résultat de clôture de fonctionnement, son affectation :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- au report à nouveau en fonctionnement du solde.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **631 767,78 €** ;

Le solde d'exécution d'investissement fait apparaître un **besoin de financement** égal à **-284 071,27 €**, compte-tenu des restes à réaliser (voir tableau en *annexe*).

<u>631 767,78 €</u>	↗	en réserves d'investissement (article 1068) : <u>285 000 €</u> (virement prévu : 497 825 €)
		↘ en report de fonctionnement (compte 002) : <u>346 767,78 €</u>

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Chantal RISICO, Receveur Municipal

Je remercie la collectivité d'aller dans le sens d'une reprise des résultats, plus tôt que les années antérieures, sachant que la trésorerie donne les résultats à toutes les collectivités le 15 février. Vous pourriez parfaitement voter votre budget primitif avec les résultats qui donneraient une vision bien plus claire aux élus, en tenant compte des résultats positifs (on va éviter les négatifs) de manière à pouvoir construire son budget autour des résultats, et non pas en le mettant au mois de novembre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **20 POUR**

et

* **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

→ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice écoulé du Budget Général de la Commune,

→ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

→ Constatant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **631 767,78 €**,

➔ **CONFIRME** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 au Budget 2015, comme proposé :

- **285 000 €** en réserves d'investissement,

- **346 767,78 €** en report à nouveau créateur (excédent de fonctionnement reporté).

Délibération n° 7 : Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2014 : approbation du compte de gestion

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » fait apparaître un résultat de **-27 233,19 €** en exploitation et de **215 456,09 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **188 222,90 €**.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dressé, pour l'exercice 2014, par Madame RISICO, Receveur.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

→ Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

→ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

→ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

→ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

→ **DECLARE** que le Compte de Gestion du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dressé, pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

➔ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières ».

Délibération n° 8 : Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « LesTainières » (M4) : approbation du compte administratif 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé au Conseil municipal que, par délibération n°4 du 29 mars 2012, il a décidé d'intégrer le service d'accueil des gens du voyage dans le Budget Général à compter du 1^{er} janvier 2012.

Depuis, les Comptes Administratifs du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » retracent uniquement la partie « camping ».

Celui relatif à l'exercice 2014 fait apparaître un résultat de **-27 233,19 €** en exploitation et de **215 456,09 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **188 222,90 €**.

Minorée du solde des restes à réaliser de **-13 794 €**, la section d'investissement se solde par un résultat net excédentaire égal à **201 662,09 €**, et ramène le résultat net de clôture global à **174 428,90 €** -budget hors taxes- (annexe n°1).

I - SECTION D'EXPLOITATION :

A – Dépenses : 169 944,02 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 50 296,30 €.

- ☞ Il intègre essentiellement les charges relatives aux fluides (eau, gaz, électricité, carburant) pour 44 794,54 € ;
- ☞ et les frais de télécommunications & d'entretien de biens immobiliers pour 5 501,76 €.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » comprend les frais de personnel mis à disposition par le budget général au budget annexe « camping », à hauteur de 59 670 €.

Les charges de personnel afférentes à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont intégrées dans le budget général.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » totalise 27 318,76 €.

Il intègre 14 854,34 € de reversement au budget général du produit perçu au titre de la régie d'avances aire d'accueil des gens du voyage* et 12 464,42 € de remboursements de trop perçus aux usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Les amortissements des biens immobilisés sont comptabilisés pour 15 916,09 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections », en application de la délibération n° 7 du 18 décembre 2014 relative à la fixation de la durée d'amortissement des agencements de terrains sur 20 ans à compter du 01/01/2015 (compte 2125).

A cela s'ajoute le déficit d'exploitation reporté de l'année 2013, soit 16 742,87 € (compte 002).

B – Recettes : 142 710,83 €

En recettes réelles, l'essentiel du produit provient des redevances enregistrées au chapitre 70 « Produits de gestion courante » pour 142 707,70 € dont :

- ☞ au titre du camping : 121 319,56 € de redevances de séjours;
- ☞ au titre de l'aire d'accueil des gens du voyage :
 - 14 854,34 € refacturés en dépenses au budget général* ;
 - 6 533,80 € correspondant à la refacturation au budget ville des charges constatées en exploitation pour l'aire d'accueil des gens du voyage*.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise une régularisation de TVA pour 1,83 €.

Le chapitre 77 « Autres produits exceptionnels » comptabilise une régularisation sur encaissement par la régie de 1,30 €.

**Rappel : dans un souci de simplification, il a été convenu, en liaison avec Madame la Receveuse municipale, de conserver le système de gestion commun au camping et à l'aire d'accueil des gens du voyage, et de reverser au budget général les recettes et les dépenses affectées à la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » chaque fin d'exercice.*

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

A - Dépenses : 49 434,35 €

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » totalise 34 993,76 € pour l'acquisition et l'installation d'un mobil home, de son équipement et d'un sèche-linge avec monnayeur d'une part, et de travaux de réfection de bornes de distribution électriques d'autre part.

Les travaux de reprise de regards d'assainissement sur une vingtaine de parcelles ont été comptabilisés au chapitre 23 « Immobilisations en cours » pour 14 440,59 €.

Les restes engagés reportés sur 2015 totalisent 13 794 €, affectés aux travaux électriques sur compteurs pour 1 794 € au compte 2125 et à l'acquisition d'un mobil home pour 12 000 € (compte 2153).

B – Recettes : 264 890,44 €

La contrepartie des amortissements du chapitre 042 se retrouve au chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » pour 15 916,09 €.

Enfin, la section enregistre l'excédent d'investissement reporté de l'année 2013 à hauteur de 248 974,35 €, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté de 2013 ».

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent Compte Administratif 2014.

Monsieur le Maire

Juste un commentaire. Le camping a fait l'objet de travaux l'année dernière. Aujourd'hui, il a retrouvé une fréquentation plus importante, notamment avec le grand arrêt de la raffinerie. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Nous espérons que la fréquentation du camping va être à la même hauteur dans les années qui viennent, car le but, c'est que nous conservions ce camping et qu'il puisse servir à de nombreux travailleurs en déplacement.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Louis OUISSE, Maire-Adjoint, soumet le Compte Administratif 2014 au vote des élus.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 19 POUR**

et

*** 9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget annexe du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4).

Délibération n° 9 : Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « les Tainières » (M4) : affectation du résultat 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé à l'Assemblée Communale que le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » fait apparaître un résultat de **-27 233,19 €** en exploitation et de **215 456,09 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **188 222,90 €**.

Minorée du solde des restes à réaliser de **-13 794 €**, la section d'investissement se solde par un résultat net excédentaire égal à **201 662,09 €**, et ramène le résultat net de clôture global à **174 428,90 €** (voir tableau en *annexe*).

La commission des Finances a émis un avis favorable le 16 juin dernier.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'entériner le report à nouveau en exploitation du résultat de **-27 233,19 €**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 20 POUR**

et

* **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

- ➔ **CONFIRME** l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) tel qu'indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire

Merci Madame RISICO pour ses explications très claires et qui, je l'espère, seront pédagogiques.

Délibération n° 10 : Budget général 2015 : fixation du montant du troisième acompte de la subvention attribuée à l'OSCD pour 2015

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

Une nouvelle convention liant la commune à l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) est actuellement en cours d'élaboration. Cette convention générale viendra s'harmoniser avec le nouveau projet social de l'OSCD pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Une seconde convention viendra compléter cette première convention pour ce qui concerne l'organisation des activités péri éducatives auprès des élèves des écoles élémentaires. Celle-ci sera rythmée en revanche sur l'année scolaire et s'inscrira dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) approuvé par le Conseil municipal le 28 mai dernier.

Proposition

Dans l'attente de l'approbation de la convention générale avec l'Office, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du troisième et dernier acompte alloué chaque année en septembre à l'OSCD, à savoir :

Le 15 septembre 2015 : 207 460 €

Au total, les trois acomptes cumulés au titre de l'année civile 2015 s'élèvent à 520 900 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur cette proposition le 16 juin dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **FIXE** le montant du troisième acompte de la subvention 2015 à l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) à 207 460 €.

Délibération n° 11 : Modification des tarifs des services publics locaux 2015 – activités culturelles

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

Par délibération n°10 du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs aux activités culturelles pour 2015 ainsi qu'il suit :

SPECTACLES ORGANISES PAR LA VILLE DE DONGES

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES		TARIF REDUIT SCOLAIRES A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI (sur présentation de la carte)		TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Catégorie A	8 €	8 €	6 €	6 €	3,50 €	3,50€
FORFAIT (abonnement 5 spectacles de la programmation culturelle)	27 €	27 €				
Catégorie B	11 €	11 €	9 €	9 €	6,50 €	6,50 €
Catégorie C	16 €	16 €	11 €	11 €	8,50 €	8,50 €

Tarif commun Donges-Trignac-Montoir-de-Bretagne (festival « folk » de février) :

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES		TARIF REDUIT SCOLAIRES A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI (sur présentation de la carte)	
	2014	2015	2014	2015
Catégorie D :				

Billet Pass 3 soirs festival Folk en scènes	25 €	25 €	/	/
Billet Place 1 soir festival Folk en scènes	10 €	10 €	8 €	8 €

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES		TARIF REDUIT SCOLAIRES A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI (sur présentation de la carte)		TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Billet Festival D	10 €	10 €	8 €	8 €	6 €	6 €

Concernant les Activités Culturelles, en raison des changements d'orientations et de programmation, quelques modifications sont proposées.

Il est rappelé que les tarifs pour les activités sont à prendre en compte à cheval sur deux années, à savoir du 1er septembre 2015 au 31 aout 2016.

Proposition

Après concertation sur l'ensemble de la programmation et au vu des conventions en projet, la commission culturelle du 17 Juin dernier a proposé ce qui suit :

- Modification de la catégorie D,
- Suppression de la carte forfait 5 spectacles,
- Création de la catégorie S en tarif unique pour les cartes privilèges et les billets d'entrées aux spectacles des adolescents de l'activité Théâtre Municipal.

- Soit :

[SPECTACLES ORGANISES PAR LA VILLE DE DONGES](#)

Tarifs applicables à la programmation culturelle municipale du 01/09/2015 au 31/08/2016 :

SPECTACLES	TARIF PLEIN ADULTES	TARIF REDUIT A PARTIR DE 13 ANS – ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI - CARTE PRIVILEGE (sur présentation de la carte)	TARIF ENFANTS (4 à 12 ans inclus)
Catégorie A	2015 / 2016	2015 / 2016	2015 / 2016
	8 €	6 €	3,50€
Catégorie B	11 €	9 €	6,50 €
Catégorie C	16 €	11 €	8,50 €
Catégorie D	20 €	16 €	11 €
Catégorie S	2€		

Création d'une carte Privilège :

Afin de fidéliser les abonnés et assurer un suivi de mail de la programmation vers le public, il a été décidé de modifier le système actuel :

- La carte donne accès aux tarifs réduits pour tous les spectacles de la programmation municipale,
- La carte pourra être achetée auprès du régisseur en billetterie dès le début de la saison aux horaires d'ouverture de la salle,
- Prix de la carte: **Catégorie S soit 2 € sur billetterie.**

ACTIVITES CULTURELLES

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer des cours de théâtre et une chorale municipale et d'en fixer les tarifs à compter du 1^{er} octobre 2009 ; principe confirmé par la délibération n°8 du Conseil Municipal du 7 novembre 2013.

Par Délibération n°12 du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une participation des familles selon le tarif suivant :

- **20 €** par trimestre, sur trois trimestres.

Proposition

Pour la saison 2015 / 2016 il est proposé ce qui suit :

- **Maintien des tarifs d'inscription par trimestre et par personne à 20 €** par trimestre, sur trois trimestres ;

- Les tarifs seront applicables selon le calendrier scolaire du 01/09/2015 au 30/06/2016 ;
- les entrées aux spectacles enfants sont **gratuites** ;
- les entrées aux spectacles adolescents sont ceux de la **Catégorie S**.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur cette proposition le 16 juin dernier.

La commission Affaires Culturelles-Vie Associative et Jumelage a émis un avis favorable sur cette proposition le 17 juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Alain CHAZAL

Une question à propos du tarif S. Je n'ai pas pu participer à la réunion de la commission culture parce que j'ai reçu la convocation lundi soir pour une réunion mercredi ; cela fait un peu juste pour se retourner, je ne pense pas être le seul dans ce cas là. Il serait bon de recevoir les convocations un petit peu en amont.

En ce qui concerne la carte « PRIVILEGE », vous avez décidé de mettre un tarif à 2 €. Je rappelle que cette carte que nous avons mise en place était pour entre guillemets pour fidéliser notre public sur les programmations de spectacles à DONGES. En gros, il y avait à peu près 200 inscrits à la carte « PRIVILEGE » qui recevaient régulièrement des mails pour leur annoncer les spectacles à venir. Cette « PRIVILEGE » donnait aussi des réductions pour des spectacles du théâtre de ST NAZAIRE ainsi que pour d'autres salles de spectacles.

2 €, moi j'ai un petit peu peur que cela freine un certain nombre de personnes parce qu'il va falloir faire la démarche d'aller acheter la carte ; pour le coup et j'ai peur que cela fasse baisser le nombre de gens qui la prennent.

Cela me semblait quand même quelque chose d'intéressant, puisque cela fidélisait le public. Nous en avons longuement parlé en commission culture, et je crois que cela a porté quand même ses fruits, parce que beaucoup de gens pouvaient aller aux spectacles à l'Espace Renaissance en présentant sa carte « PRIVILEGE ». Cela ne représentait pas une réduction importante, mais ça incitait quand même les gens à y venir.

Je regrette un peu qu'on la fasse payer parce que je me suis dit « en gros 200 cartes « PRIVILEGE », il en restera peut être 100-150 ». J'ai bien entendu, Madame RISICO, tout à l'heure, cela représente des recettes minimales pour la Commune et qui risquent d'avoir quelques conséquences vis-à-vis des gens. C'est la simple réflexion que je voulais faire.

Madame Anne AUFFRET

Je suis navrée pour la convocation mais contrairement aux autres commissions, il y a eu un loupé. Cette convocation n'a pas été doublée par un mail.

Concernant la carte « PRIVILEGE », on est sur une moyenne de 200. Ce n'est pas 200 personnes qui se fidélisent derrière. Il suffit aux gens d'aller voir un spectacle à 8 €, ils vont payer 6 €, c'est tout de suite repris. 2 € c'est le prix d'un « truc » à gratter.

Sur la démarche, on devrait pouvoir équilibrer. Je pense que les gens qui sont motivés ne vont pas s'arrêter à ça. C'est la démarche responsable.

On maintient la gratuité pour les spectacles enfants ; c'est un geste ; ce n'est pas ça qui amènerait des recettes, c'est clair, ce n'est pas du tout dans un but d'amener des recettes, mais c'est pour répondre à un besoin de responsabiliser un petit peu plus.

La carte peut être prise au départ ou tout au long de l'année, le but étant que dès le premier spectacle, on ait au moins amorti sa carte.

Monsieur Alain CHAZAL

J'ai bien entendu. Nous ferons les comptes Est-ce que vous avez pris des contacts avec d'autres salles de spectacles, notamment le théâtre à ST NAZAIRE pour que cette carte « PRIVILEGE » permette d'avoir des entrées à un coût préférentiel ?

Madame Anne AUFFRET

Honnêtement, nous n'avons pas fait les démarches particulièrement dans ce sens. On n'est pas sollicité non plus par l'extérieur pour essayer de trouver des solutions pour amener du public. Les statistiques ont démontré que cette carte était très peu usitée vers l'extérieur ; c'est une première année, ça ne peut qu'évoluer.

Nous en reparlerons lors de la prochaine commission.

Monsieur le Maire

Je voudrais ajouter un point sur les convocations. Il semble qu'un certain nombre de courriers envoyés par voie postale, mettent beaucoup de temps à arriver, certains jamais à leurs destinataires à DONGES. Pour exemple, Monsieur Rémy SALIOT n'a jamais reçu le courrier adressé par voie postale, lui demandant de siéger au sein du conseil municipal. Il en a fait part à Patrick PONTACQ et c'est ce qui m'a conduit à refaire ce courrier une 2^{ème} fois, et à le remettre par porteur et là, évidemment il l'a reçu. Cela pose un problème, je ne le cache pas. Je ne veux pas mettre en cause qui que ce soit. Ce qu'a dit Anne sur l'envoi des convocations, doublées par mail, je pense que cela devient indispensable pour l'ensemble des convocations.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **22 POUR**

et

* **7 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

➔ **APPROUVE** les tarifs des activités culturelles pour 2015 ci-dessus énoncés.

Délibération n° 12 : Cours de théâtre : approbation de la convention avec l'association « Maison des Mots et des Images » - fixation des tarifs

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

COURS DE THEATRE enfants et adolescents

- **Projet de convention cours de théâtre :**

La commune envisage de confier à l'association la « Maison des Mots et des Images » la réalisation d'un cours de théâtre.

L'animation serait assurée par leur compagnie professionnelle spécialisée dans les spectacles pour le jeune public « L'Atelier du Livre qui Rêve ».

Ces cours se dérouleraient à DONGES, à l'Espace Renaissance, 5 rue Boulay-Paty. Ils auraient lieu le mardi pendant la période scolaire de 17 h 15 à 18 h 30 pour les enfants de 6 à 11 ans et de 18 h 45 à 20 h 00 pour les adolescents de 11 à 14 ans. Les cours pour les jeunes adolescents de plus de 14 ans allant de janvier à juin sont pris en compte par la convention dès septembre 2015.

Le budget convenu pour la période du 22 septembre 2015 au 5 juillet 2016 serait de 14 500 € (cf convention), comprenant l'ensemble des frais (cachets des comédiens, charges sociales et transport).

La compagnie « L'Atelier du Livre qui Rêve » s'engagerait à produire un spectacle de fin d'année, représentant le travail des différents cours. Un budget de 2 000 à 2 300 € maximum serait alloué par la commune pour la réalisation de ce spectacle.

- **Fixation des tarifs :**

Dans ce cadre, la commune envisage de solliciter une participation des familles selon le tarif suivant :

- 20 euros par trimestre par enfant, sur trois trimestres - Régie des Affaires Culturelles.
- Les entrées aux spectacles des enfants sont gratuites.
- Les entrées aux spectacles des adolescents sont fixées à 2 € par adultes (Catégorie S)

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'association « la Maison des Mots et des Images » et d'approuver le tarif des participations des familles. Cette convention, d'une durée d'un an, peut être reconduite pour les années suivantes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention avec l'association la « Maison des Mots et des Images » relative à l'instauration de cours de théâtre.

- ➔ **PRECISE** que le coût de ces prestations est établi à 14 500 € et 2 300 € au titre des cours de théâtre.
- ➔ **FIXE** le tarif des participations des familles à 20 € par trimestre, sur trois trimestres.
- ➔ **FIXE** le tarif de la billetterie à 2 € par adulte.

Délibération n° 13 : Fixation des horaires d'été de la médiathèque

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

Les horaires de la médiathèque sont fixés comme suit de septembre à juin :

- Ouverture les matins de 9 h 30 à 12 h 15 du mardi au samedi
- Ouverture les après-midi de 14 h 30 à 18h le mercredi et le vendredi

Jusqu'à maintenant, la médiathèque changeait d'horaires pendant les vacances d'été pour adopter les horaires suivants :

- Ouverture les matins de 9 h 30 à 12 h 15 du mardi au samedi
- Fermeture les après-midis du mardi au samedi

Afin de favoriser l'accès du public jeunes à la médiathèque, il est proposé de conserver pendant les vacances d'été les horaires d'ouverture appliqués de septembre à juin.

Proposition

Il est proposé de fixer les horaires de la médiathèque pendant les vacances d'été comme suit :

- Ouverture les matins de 9 h 30 à 12 h 15 du mardi au samedi
- Ouverture les après-midi de 14 h 30 à 18 h le mercredi et le vendredi

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de fixer les horaires d'été de la médiathèque comme indiqué ci-dessus, et cela à compter de 2015.

Délibération n° 14 : Utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire dans le collège public

RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS

Exposé

Les locaux des collèges publics, ainsi que les installations sportives intégrées ou rattachées à ces établissements, peuvent être utilisés en dehors du temps scolaire, pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, dans le cadre fixé par l'article L 212-15 du code de l'Éducation.

Les activités doivent être compatibles avec les principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

Dans le cas présent, une demande a été faite au Collège A Rimbaud de DONGES afin d'utiliser la salle de chant pour les cours donnés par la Chorale Municipale Accroch'Choeur, tous les jeudis soir, hors vacances scolaires.

La réglementation prévoit que le Maire de la commune donne l'autorisation d'utiliser les locaux scolaires. Cette responsabilité n'exclut pas l'obligation de solliciter l'avis du Conseil Général, que celui-ci se trouve propriétaire par délégation ou propriétaire à part entière.

Les activités ne sont pas nécessairement organisées par la commune, elles peuvent l'être par toute personne physique ou morale, qu'elle soit publique ou privée. Les associations ne peuvent organiser des activités dans les locaux scolaires que pendant les heures ou périodes au cours desquelles ces locaux ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

Pour tous projets d'utilisations, une convention doit être passée entre les représentants des organisateurs, de la collectivité et du collège. De même certaines dispositions doivent être prises en complément, à savoir :

- la souscription d'une police d'assurance pour couvrir d'éventuels dommages
- le respect des consignes et procédures particulières de sécurité de l'établissement.

Ces occupations peuvent donner lieu à un éventuel dédommagement au bénéfice du collège à charge pour le CA d'en établir le montant pour la participation à diverses charges (eau, électricité, chauffage...)

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal :

- * d'approuver les dispositions relatives à l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaires dans les collèges publics ainsi que la convention type qui en découle
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation des locaux scolaires dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** les dispositions relatives à l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaires dans les collèges publics ainsi que la convention type qui en découle.

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation des locaux scolaires dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Délibération n° 15 : Chorale municipale « ACCROCH'CHŒUR : création d'un poste contractuel

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

La chorale «ACCROCH'CHŒUR », nommée chorale municipale depuis le 7 novembre 2013, ne concerne que des participants adultes et adolescents.

Fonctionnant depuis 4 ans, il est décidé que cette activité perdure. Monsieur François FAMPOU, encadrant en tant que chef de chœur, intervenait de manière contractuelle pour la commune, sur l'année scolaire 2014-2015.

Dans ce cadre, l'activité est devenue chorale municipale. Il y a donc lieu de maintenir un poste contractuel pour la durée de cette action tous les jeudis, en dehors des vacances scolaires, de 19 h 00 à 21 h 00.

L'intervenant sera payé à la vacation, au prorata des heures effectuées, au taux horaire de 52 euros brut, frais de déplacement compris. Chaque année scolaire, un contrat sera signé ; accompagné du planning annuel des ateliers proposés par Monsieur FAMPOU.

Pour cette activité, Il convient d'arrêter le montant de la cotisation à verser pour les participants. Il est proposé à ce titre de fixer le montant à 20 euros par trimestre. Ces recettes sont perçues par le régisseur des affaires culturelles. Le prix est fixé sur une année scolaire, de septembre à juillet et ne sera donc pas augmenté en janvier.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste contractuel pour la direction artistique d'une chorale municipale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec l'intervenant aux conditions proposées, de fixer le montant de la cotisation pour les participants à la chorale à 20 euros par trimestre.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DE CREER** un poste contractuel pour la direction artistique d'une chorale municipale,

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec l'intervenant aux conditions proposées,
- ➔ **DE FIXER** le montant de la cotisation pour les participants à la chorale à 20 euros par trimestre.

Délibération n° 16 : Chorale Clos Fleuri et convention Association CHANTS SONS DE VIE

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

Une chorale, le Clos Chantant, existe en tant qu'activité au Clos Fleuri depuis l'année 2013.

Pour cet atelier la ville de DONGES ayant besoin d'un chef de chœur, l'association Chants Sons de Vie de NIVILLAC propose, en tant qu'employeur, Madame Anne DUHEM domiciliée 1 impasse des Capucines 56130 NIVILLAC désignée ci-après « la salariée » et qui possède les compétences demandées pour cette mission.

Elle met donc à disposition de la ville de DONGES, et avec son accord, la salariée pour y remplir cette fonction.

La convention ci jointe pose les conditions de cette mise à disposition.

Un devis ci joint présente le coût de la mise à disposition à savoir:

Animation Atelier de chant

- 12 ateliers de 2 h à 50 €/h, de janvier à juin 1 200.00 €
- Soirée « concert » (estimation 2 h à confirmer) à 50 €/h 100.00 €
- Frais de déplacement NIVILLAC-DONGES : (37 km x 2) x 0.40 € 384,80 €

- Soit 13 déplacements

Soit un total de 1 684,80 euros

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de cet atelier pour l'année à venir, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'intervenant aux conditions proposées.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'UNANIMITE :**

- ➔ **DE VALIDER** la convention d'atelier pour l'année à venir,

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'intervenant aux conditions proposées.

Délibération n° 17 : Convention d'animation dans le cadre du PEDT de DONGES

RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS

Exposé

Le Conseil municipal a approuvé le 28 mai dernier le Projet Educatif Territorial de DONGES (PEDT) pour la période 2015-2018. Celui-ci prévoit de confier à l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) la gestion des activités péri éducatives (TAP) auprès des élèves des écoles élémentaires à titre principal et accessoirement auprès des élèves de maternelle selon les sites. Il est donc proposé de préciser par convention le cadre de cette mission dont les modalités concrètes de mise en œuvre restent à l'initiative de l'OSCD.

Proposition

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette convention d'animation de trois ans rythmée sur l'année scolaire.

Cette convention fixe principalement les objectifs pédagogiques à atteindre ainsi que les conditions de mise en œuvre des activités péri éducatives dont un engagement de l'Office à communiquer sur les actions tant vis-à-vis des élèves, des parents que de la Commune. Afin d'assurer l'évaluation de la convention, un comité de suivi, constitué à parité de deux représentants élus de la Commune et de deux membres du bureau de l'OSCD, se réunira à trois reprises dans l'année.

En contrepartie de cette mission d'intérêt général, la Commune versera à l'OSCD en trois parts égales une subvention de fonctionnement. Pour l'année scolaire 2015/2016, le montant global de la subvention s'élève à 77 700 €.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission des affaires scolaires du 22 juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Claudine MORICLET

Je voudrais juste souligner qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de parents d'élèves dans les suivis de commission.

Madame Martine ARDEOIS

Dans le cadre du suivi, il y a un comité de pilotage du PEDT qui a été mis en place, qui s'est déjà été réuni et qui se poursuivra. Dans ce cadre là, les parents d'élèves seront également autour de la table. Concernant le comité de suivi, c'est un peu particulier au niveau des améliorations à apporter, etc... C'est plus un groupe restreint. Il y a bien le comité de pilotage à part.

Monsieur le Maire

Effectivement, le comité de suivi joue un rôle administratif dans l'exécution d'une convention et c'est une structure qui a une vocation à échanger sur le plan administratif. Les usagers, comme l'a dit Martine, seront représentés dans le comité de pilotage qui est la structure qui rassemble l'ensemble des personnes concernées autour de ces activités et autour du PEDT.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention d'animation à conclure entre la Commune et l'OSCD pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 Août 2018.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention ainsi qu'à tout acte y afférant.

Délibération n° 18 : Convention de forfait communal relatif à l'école St Joseph

RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS

Exposé

Depuis la loi DEBRE du 31 décembre 1959, reprise dans l'article L 442-5 du Code de l'Education les Collectivités publiques sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. La circulaire N°2012-025 du 15 février 2012 est venue rappeler les principales règles de prise en charge par les Communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Dans ce cadre, il est apparu opportun de fixer dans une convention les modalités de calcul et de versement du forfait communal à l'école St Joseph dont le contrat d'association agréé par le Conseil municipal de DONGES a pris effet à compter de la rentrée scolaire 1990/1991.

Proposition

Le Conseil municipal est ainsi appelé à approuver cette convention à passer entre la Commune, l'OGEC et la directrice de l'école St Joseph pour trois années scolaires. Celle-ci a été établie dans le respect du contrat d'association qui précise notamment à son article 12 que la Commune de DONGES assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école St Joseph pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire. Elle tient compte du principe de parité qui interdit d'accorder un coût moyen par élève supérieur à celui des écoles publiques. Enfin le forfait communal a été évalué conformément à la liste des dépenses éligibles visée en annexe de la circulaire du 15 février 2012. Ce forfait s'élève à :

- 1 215 € par élève en maternelle
- 436 € par élève en élémentaire

Au terme de chaque année scolaire, le montant du forfait sera actualisé en fonction de l'indice I.N.S.E.E des coûts à la consommation, hors tabac.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission des affaires scolaires du 22 juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une convention dont le modèle a été établi par discussion entre la Préfecture à NANTES et l'UDOGEC. C'est un modèle qui a été validé par le contrôle de légalité et il convenait simplement de remplir les cases relatives au mode de calcul de la participation communale, et donc au calcul de ce forfait. C'est un travail important qu'il fallait faire, conformément aux préconisations de la circulaire du 15 février 2012. Ce travail a été fait et il sera utilisé l'année prochaine. Nous ne referons pas les mêmes calculs complexes tous les ans puisque nous prévoyons une actualisation en fonction de l'indice INSEE des coûts à la consommation hors tabac.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention de forfait communal triennale entre la Commune, l'OGEC St Joseph et la directrice de l'école St Joseph ci-annexée
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention, de son annexe relative aux mesures à caractère social ainsi qu'à chacun des avenants annuels correspondants.

Délibération n° 19 : Convention de mise à disposition de personnel communal auprès de l'OSCD

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Par délibération du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition auprès de l'Office Socio Culturel (OSCD) de Fabrice TRIPON, animateur à temps incomplet. Il y a lieu aujourd'hui d'actualiser les conditions de cette position statutaire puisque Fabrice TRIPON a intégré désormais le grade d'animateur territorial en catégorie B et qu'il est opportun d'étendre la mise à disposition à un temps complet afin d'assurer principalement les missions d'animation du secteur adultes de l'Office.

Par ailleurs et en accord avec l'OSCD et l'intéressée, il est proposé d'inclure à la convention de mise à disposition Marie-Christine NOURY actuellement au grade d'assistante de conservation principale de 1^{ère} classe (catégorie B). Celle-ci sera plus particulièrement affectée pour 60 % à la gestion des activités péri éducatives (TAP) et pour 40 % et à des actions culturelles telles que le portage de livres à domicile et la mise en œuvre d'ateliers d'écriture.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention qui fixe les conditions de la mise à disposition de ces deux agents communaux en application des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié par le décret n°2011-541 du 17 mai 2011.

Sur le plan de la procédure, Fabrice TRIPON et Marie-Christine NOURY ont confirmé leur accord à cette mise à disposition qui prendra effet après l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) du 24 septembre 2015 soit à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de trois ans. Des arrêtés individuels prononceront ensuite la mise à disposition des agents communaux concernés.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission des affaires scolaires du 22 juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Je voulais juste demander si le montant du salaire du personnel sera déductible de la subvention de l'OSCD, puisque la personne sera mise à disposition de l'OSCD.

Monsieur le Maire

La loi prévoit que l'organisme bénéficiaire de la mise à disposition, même à but non lucratif, doit reverser à la commune le coût de la mise à disposition. Nous n'avons pas encore discuté avec l'OSCD de la subvention de l'année prochaine mais c'est un élément qui sera effectivement en débat, Madame MISIN.

Nous verrons en fonction de nos capacités comment on peut faire, mais la compensation à « l'euro-l'euro » n'est pas forcément possible.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **24 POUR**

et

* **5 ABSTENTIONS**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **APPROUVE** la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de l'OSCD ci-annexée.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes y afférant notamment les arrêtés individuels prononçant la mise à disposition des agents communaux concernés après avis de la CAP.

Délibération n° 20 : Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises depuis le conseil du 28 mai dernier :

➔ Arrêté n° 2015-177-178 du 20 mai 2015 portant décision de recourir à une ligne de trésorerie utilisable par tirages d'un montant maximum de 500 000 € auprès de la Banque Postale d'une durée maximum de 364 jours, à compter du 15 juin 2015, sur EONIA + marge de 1.31 % l'an (soit un TEG égal à 1.48 % l'an à titre indicatif), moyennant une commission d'engagement de 750 € et de non utilisation de 0.20 %

du montant maximum non utilisé payable trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré d trimestre suivant.

Je rappelle bien qu'il ne s'agit pas d'un nouvel emprunt, d'une nouvelle dette, il s'agit simplement d'une facilité d'une ligne de trésorerie qui a déjà été prévue l'année dernière, dans la situation très difficile que nous connaissions, et qui avait d'ailleurs été débloquée pour un montant d'1 million d'euros qui, évidemment, nous n'avons jamais utilisée.

Cette année, appliquant le même principe de précaution, nous renouvelons cette ligne de trésorerie, mais pour un montant inférieur qui est de 500 000 € et nous espérons bien ne pas avoir à utiliser ces 500 000 €, même pour de la trésorerie.

L'ordre du jour de la partie officielle du Conseil Municipal est terminée et il n'y a pas de questions de conseillers municipaux remises dans le délai prévu par le règlement intérieur. En revanche, deux questions ayant été posées dans le délai par des personnes du public, je vais laisser la parole.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN